

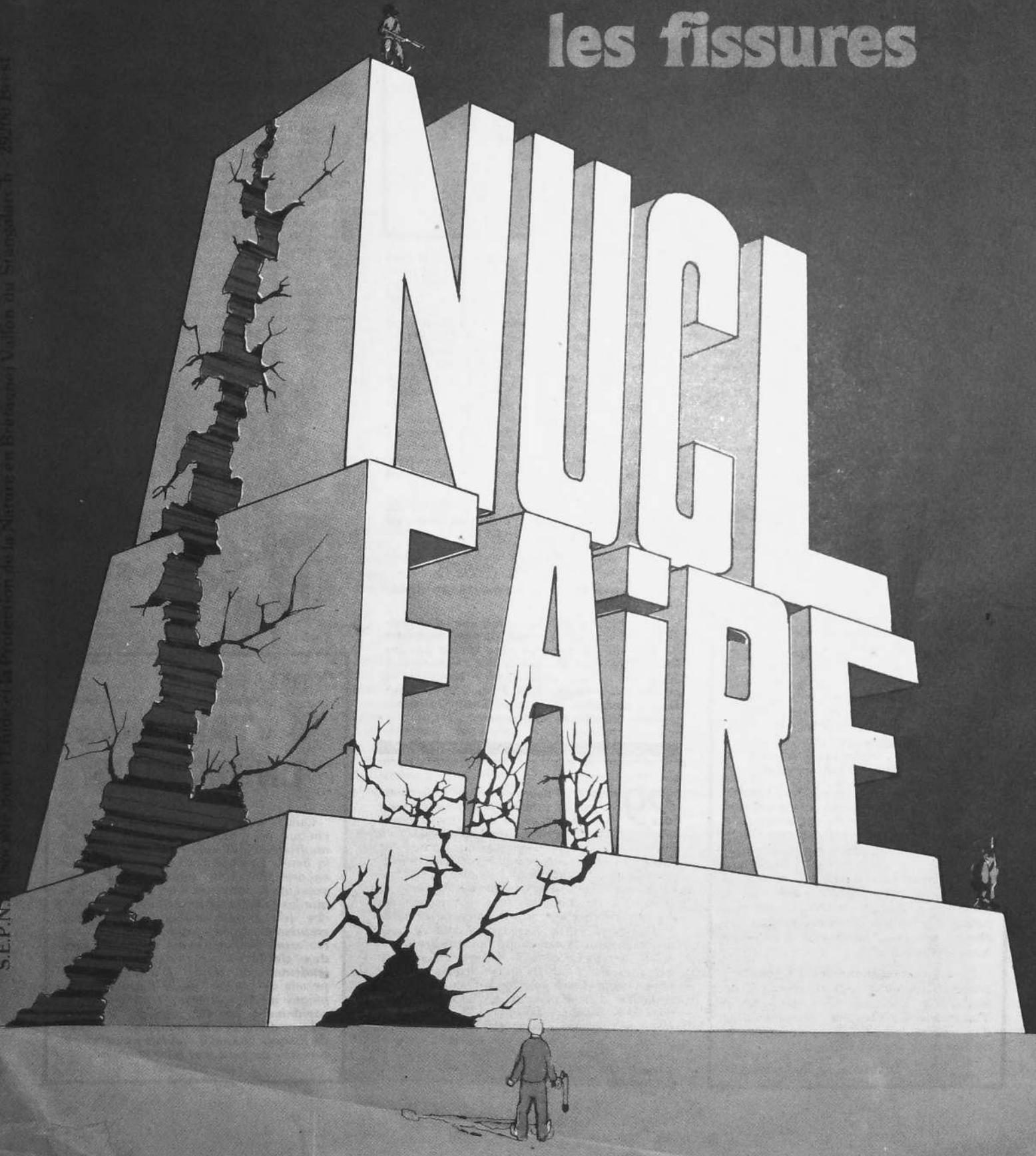
OXYGENE

Bretagne

mensuel écologique breton

N° 13/1980 - 15 mars-15 avril - 6 Francs

les fissures



S.E.P.N.

ISSN 0249-4148

22-23 MARS
à Douarnenez
Assemblée Générale
de la S.E.P.N.B.
(voir page 20)

44 Depuis la rentrée scolaire 1979-1980, un atelier Nature fonctionne dans le cadre des activités de la Maison de l'enfance de la Halvêque à Nantes. Un premier bilan démontre les difficultés rencontrées face aux enfants de milieux populaires (cet atelier est animé par un animateur de la maison de l'enfance, un militant de la SEPNB et un technicien jeunesse et sport). L'animation nature ne s'improvise pas, ni pour le militant SEPNB, ni pour l'animateur. Les mouvements de jeunes, en particulier les Francas, doivent insérer la connaissance de la nature dans leurs actions auprès des enfants. Déjà, des week-ends de formation SEPNB, l'animation dans des réserves, des interventions dans des stages, montrent cette évolution. Un premier pas va être tenté entre la Section départementale SEPNB, et la Fédération régionale des Francs et Franches Camarades: l'organisation d'un stage de formation, s'adressant aussi bien aux animateurs des centres de loisirs qu'aux militants d'associations de protection de la Nature, aux instituteurs, etc... Il se déroulera du 6 au 11 avril inclus, dans la région de Guérande. Le prix est de 690 F par personne tout frais compris. Des possibilités de bourses existent: renseignements soit au siège de la SEPNB 44, soit à la délégation Francs et Franches Camarades: SEPNB 44 Olivier Jaworski: 5, rue des hauts-moulins, 44800 St Herblain. FFC: Philippe Burban, 18 rue de la Carterie, 44100 Nantes.

IDIR en Bretagne



IL chante en berbère des histoires toutes simples. Il raconte la Kabylie, sa pauvreté, la nécessité de s'exiler pour gagner le pain de la famille. Le temps qui passe pendant l'exil, les mésaventures qui en découlent, les liens familiaux, les traditions, les relations entre les générations. Quant aux musiques, elles sont simples, harmonieuses, rythmées, jouées par des instruments divers, du pays et occidentaux, et personne ne reste insensible à la joie, aux rythmes et à l'attrait de la danse. En réalité, IDIR réssuscite une culture enterrée par l'histoire passée et actuelle de l'Algérie et fait des emprunts constants à la chanson populaire, au folk-song Kabyle. IDIR chante en Bretagne, invité par la SEPNB et l'association des Amis de St Urfold:

Le 20 mars: Pommerit-Jeudy, Côtes du Nord (15 km de Lannion) à 21 h au centre de formation agricole (prix 15,00 F).

Le 21 mars: Rennes, à 21 h à la Maison de quartier de Villejean, (prix: 20,00 F).

Le 22 mars: Morlaix, à 21 h au théâtre (prix: 20,00 F)

Le 29 mars: Brest. Spectacle suivi d'un fest-noz à 21 h à la nouvelle salle du parc des loisirs de Penfeld. Le fest-noz sera animé par les Bleizi Ruz, Paul Wright et des chanteurs et sonneurs locaux. Prix: 25,00 F spectacle et fest-noz. Fest-noz: 6,00 F et 1,00 F pour Diwan. Location: Dialogue, Graffiti, à Brest; le Vieux Logis à Landerneau.

29 Invité par l'association «Beva e Gwitalmeze», l'abbé Béhagel tiendra une conférence sur le problème nucléaire le vendredi 21 mars à Ploudalmézeau (N. 29) à 21 h (sans doute à la maison pour tous). Un débat suivra.

35 La section SEPNB Ille et Vilaine organise sa prochaine réunion mardi 25 mars à 20h30 à la Maison du champ de Mars à Rennes. D'autre part, la section cherche un petit local à louer, au Centre-ville. Ecrire à Bernard Clément, Laboratoire de Botanique, Faculté des Sciences, Rennes Beaulieu, (tél. 36 48 15 poste 21.74).

■ QUELLE ÉNERGIE POUR DEMAIN?

C'est le titre d'une exposition, que le groupe Ecologique Vannetais avait présentée à Vannes pour la journée du Soleil (juin 79). Un travail qui a mobilisé une partie du groupe pendant 9 mois. Il serait dommage que cette expo reste moisie dans un coin de grenier. Elle est enfin plastifiée, donc disponible. Elle est articulée autour de trois thèmes principaux: l'énergie en général (production, consommation, besoins, etc); le nucléaire, les énergies douces (solaire, éolienne, biomasse, géothermie, etc...). Location possible (en totalité ou en tranches): environ 70 panneaux (0,80 x 1,20 m) pour une surface totale de 50 m²; prix: 200 francs, plus le transport. Renseignements: J. Michel Thomas, Trémoyec. Surzur 56450 Theix (tél. 43.05.58).



OXYGÈNE et les associations

OXYGÈNE est une revue publiée par la SEPNB. C'est vrai. Mais Oxygène est aussi une revue au service de toutes les associations dont le souci essentiel est la protection de l'environnement, de la faune, de la flore, mais aussi l'épanouissement des individus, aujourd'hui et demain.

Oxygène doit être un instrument de travail et un moyen de liaison et d'information pour tous. Oxygène est là, aussi, pour suppléer dans la mesure de ses moyens, les carences des moyens conventionnels d'information. Les colonnes d'Oxygène sont donc ouvertes à tous, et toute collaboration efficace au niveau de la rédaction est bienvenue.

Mais il est bon de rappeler qu'Oxygène est une revue encore fragile, et que l'équipe de rédaction a parfois du mal à répondre sur l'heure à toutes les sollicitations. Donc, ne nous en veuillez pas trop, et surtout, ne vous vexez pas! Ce genre de comportement n'est pas de mise entre gens attelés à la même tâche comme nous le sommes. En revanche, n'hésitez pas à nous rappeler gentiment à l'ordre, lorsque des choses qui vous paraissent essentielles tardent à paraître.

En ce qui concerne les informations pratiques (dates et lieux de réunions, de fest noz, etc), n'oubliez pas que la sortie d'un numéro d'Oxygène demande près d'un mois de travail. Tenez en compte lors de l'envoi de vos communiqués.

L'Equipe de Rédaction.

29 Vous avez peut-être vu une carte postale qui est vendue en souscription pour un roman-photo. Ce roman-photo existe, il s'appelle «Le coup du destin» et il sortira mi-février. C'est le rapport du conseil de l'Information sur l'énergie nucléaire, présidé par Madame Simone Veil, qui signale qu': «il faut aussi veiller à ce que la présentation et le langage utilisés soient adaptés tant au moyen de communication choisi qu'à la catégorie de public concerné». C'est la raison pour laquelle nous avons choisi le roman-photo pour mettre sur la sellette le plan Orsec-Rad. Nous ne saurions que trop conseiller à tous les anti-nucléaires de lire ce roman-photo et de le faire lire dans leur entourage, quitte à en acheter plusieurs et à les laisser traîner dans les lieux publics. Son prix: 13 F. (le prix d'une place de cinéma) devrait permettre une large diffusion. Des remises peuvent être envisagées pour les achats en nombre. Contact: Sell ta - Groupe Dufutur, C/O Monique Failler, Rue de Chateaubriant, 29120 Plonéour-Lanvern.

Dernière minute:

«TANIO» UN DE PLUS

Quinze ou trente mille tonnes, cela ne choque plus depuis l'Amoco-Cadiz: le naufrage du pétrolier «Tanio» s'ajoute à la liste... Les risques? On les minimise encore une fois, mais telle que se présente la situation, il est vraisemblable que les milliers de tonnes d'hydrocarbures (de quelle nature au juste?) emprisonnés au fond de l'eau n'y resteront pas longtemps. On se souvient des déclarations rassurantes au lendemain du Gino... D'ailleurs, il est permis de penser que le nettoyage des plages du Nord-Finistère sera effectué rapidement, et élégamment, si on y affecte d'urgence les gendarmes mobiles de Plogoff. Quand il s'agit de «nettoyer le terrain» on peut leur faire confiance...

dans la logique des choses

Couverture par Yffig

P. 2: **Le coin des section.** Dates à retenir pour la tournée d'Ildr en Bretagne.

P. 3: **Édito** par Jean-Claude Demaure. L'électro-fascisme: dans la logique des choses.

P. 4-6: **Triste campagne, triste chasse...** Un récit-témoignage de Jean-Yves Kermarrec.

P. 7: **La chasse de nuit:** un impact néfaste sur les stationnements de canards.

P. 8-15: **Spécial Nucléaire:** Et si la France se trompait? Des fissures qui sonnent le glas du programme nucléaire français. Les défauts de fabrication des cuves françaises. Quelles seraient les conséquences d'un accident nucléaire grave à Plogoff? Une carte et des indices qui vous permettront de calculer vous-mêmes votre risque d'irradiation. Excluf-Fiction: le rapport de la mission Karoche et l'olle après l'accident de Plogo Tri Mil Lann. Un cadeau des contributeurs: 11,7 milliards de francs jetés dans le gouffre nucléaire.

P. 15: **C.R.E.P.T.A.B.:** un centre de recherches pour promouvoir les énergies douces en Bretagne.

P. 17: **Plogoff en progrès:** le temps des voyous.

P. 18-19: **Morbihan:** les dunes de Larmor sous le béton; en suivant la route de Meucun.

P. 20: **S.E.P.N.B.:** assemblée générale les 22 et 23 mars à Douarnenez. Cap sur le Cap pour le cross anti-pollution.

P. 21: **Fridu.**

P. 22-23: **P.O.S.:** après l'annulation partielle du plan d'occupation des sols à Sarzeau. Une exposition réalisée par la SEPNB-Nord Finistère et qui ne demande qu'à circuler.

OXYGÈNE N° 13

«Oxygène» mensuel écologique breton, n° 13 du 15 mars au 15 avril 1980. Édité par la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne. SEPNB, Vallon du Stangalarch'h, 29200 Brest.

N° d'appel (98) 02.70.82. Directeur de la publication Y. LE GAL. Comité de Rédaction: Yves BRIEN, Jean-Claude DEMAURE, Josette et Jean-Marc HERVIO, Anne-Marie JÉGOU, Maurice LE DÉMEZET, Yves LE GAL, Albert LUCAS, Daniel MALENGREAU, Alain MARCOUX, Jean-Pierre MOUSSET, Marie-Thérèse OLLIVIER, Daniel PRIEUR, Yves QUENTEL et YFFIG.

Ont également participé à ce numéro: des membres du G.S.I.E.N., Fanch LEHIR, Jean-Yves KERMARREC, Yves LENOIR, Max JONIN, la section SEPNB du Morbihan, ainsi que les dessinateurs: BIG KREIZ, Marc BIGOT, LAFLEUR et NONO.

N° C.P.P.A.P.: 61737

Tirage: 7000 exemplaires

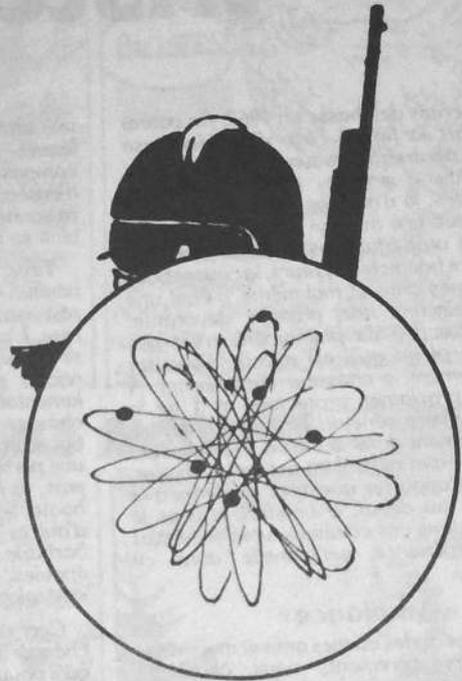
Dépôt légal: 1^{er} trimestre 1980

Photocomposition: atelier le dozul - Iorient
Imprimerie Régionale
29114 Bannahec

LA presse a pris désormais l'habitude de titrer presque quotidiennement «violents affrontements» ou «vives échauffourées», ou encore «la guérilla s'intensifie» à Plogoff comme elle le ferait pour les combats de rue à Kaboul, à Beyrouth ou à Belfast. A croire que les Bretons sont entrés en guerre en cette fin de siècle, comme ils entraient en religion à la fin du précédent. Mais en guerre contre qui: contre EDF? contre l'Etat? ou plutôt contre l'Etat-EDF et ses nucléocrates? La suite des titres de presse éclaira un peu le problème: «Plogoff site de la future centrale nucléaire d'EDF».

LA future centrale? (1). C'est donc que le choix est déjà fait puisque l'on ne prend même pas le soin (ou la précaution) d'utiliser le conditionnel. Alors, pourquoi l'enquête? Si tout est décidé d'avance, pour sauver les apparences (mais seulement les apparences) d'une consultation autorisant un libre choix? Ou plutôt pour respecter une procédure systématique, définie très en amont, et qu'il est impossible de transgresser? Si c'est, selon les bons vieux principes républicains que l'on avance de temps à autre et sur lesquels est censée être fondée notre constitution, pour «que la population puisse s'exprimer», il me semble que c'est désormais chose faite, même si dans le fonds et surtout la forme, cette «expression» ne s'est peut-être pas déroulée comme prévu par le maître d'œuvre du projet, l'Etat EDF.

ALORS, de deux choses l'une: ou bien nous vivons dans un régime réellement démocratique et le gouvernement ne peut pas ne pas entendre et voir ce qui se passe à Plogoff, et en tirer des conclusions claires et immédiates, c'est-à-dire l'abandon pur et simple du projet; ou bien nous sommes sous la tutelle d'un régime prétendument démocratique, et l'Etat-EDF



Dessin Bigot

Ce qu'il est convenu d'appeler l'électro-fascisme

maintiendra son projet coûte que coûte. Ce sera, dans la logique des choses, un exemple de plus de ce qu'il convenu d'appeler l'électro-fascisme, après les coups de force de Braud-St Louis, Malville, Cruas... A nous d'en tirer des conclusions, mais cessons de jouer sur les mots.

EN tout état de cause, et dès avant la clôture de l'enquête, les élus du Conseil régional et du comité économique de Bretagne, ainsi que ceux du conseil général du Finistère qui ont donné leur accord à ce projet, et qui sont actuellement désavoués par leur base, auraient été bien inspirés d'analyser leur vote et de reconnaître, après avoir pesé les limites de leur délégation de pouvoir, qu'ils se sont égarés au-delà des limites que leur avaient implicitement assignées leurs

électeurs. Sinon, il ne leur reste qu'une solution, pour sauver l'honneur: démissionner de leur mandat (qu'à l'évidence ils ont outrepassé) et camper sur leur position à titre individuel, ce qui aurait le singulier mérite de ramener certaines prises de position à leur juste valeur.

ALORS que le chef de l'Etat vient d'effectuer un pèlerinage aux sources de pétrole du Moyen-Orient, en brandissant le droit à l'autodétermination des Palestiniens, tel une clef pour les puits, il ne paraît pas pensable que l'on ne reconnaisse pas aux Bretons celui de leur choix énergétique.

Jean-Claude Demaure.

(1) Future: «qui sera telle dans l'avenir» (définition du Petit Robert).



ABONNEZ-VOUS!

Nom, prénom

Rue

Code postal, ville

- Abonnement OXYGÈNE seul (11 numéros) 55 F
- Cotisation S.E.P.N.B. (15 F) + abonnement PENN AR BED 60 F
- Cotisation S.E.P.N.B. (15 F) + abonnement OXYGÈNE 70 F
- Cotisation S.E.P.N.B. (15 F) + abonnements PENN AR BED et OXYGÈNE 115 F

Cocher la case correspondant à votre choix

Les règlements sont à adresser à: S.E.P.N.B., Vallon du Stangalarch'h, 29200 BREST.
C.C.P. RENNES 1361-60 X



triste campagne, triste chasse...

Premier permis de chasse en 1967, j'ai connu pour ma part la fin de l'âge d'or. Heureuse époque, où perdreaux sauvages et lièvres du pays peuplaient encore abondamment le bocage. Certes, je n'irai pas jusqu'à me vanter d'avoir effectué une mission hautement civique en présidant aux équilibres naturels mais, au risque de faire bondir les lecteurs, la chasse pour nombre de mes amis et moi-même, c'était une sorte de religion, une passion dévorante. L'analyse objective du phénomène n'est pas simple, et je pense qu'il est difficile d'accuser systématiquement le chasseur d'assassinat. A l'inverse, le proclamer protecteur n° 1 de la nature n'est guère sérieux! Un individu qui se conduit tristement dans la vie de tous les jours risque d'être aussi négatif en action de chasse. Pour tenter d'apporter quelques éléments à la discussion et au débat, je voudrai, si vous le voulez bien, dans ces colonnes, vous faire part de mon expérience personnelle dans ce domaine.

«Ambiance»

Durant les périodes où mes amis et moi-même pratiquions régulièrement, nous chassions généralement à deux ou trois, parfois quatre fusils. Cette «mâle distraction» était avant tout, pour nous, une évasion, le plaisir de se retrouver chaque dimanche matin. Des souvenirs merveilleux me sont encore en mémoire. La chasse est un ensemble d'impressions, une ambiance, une étroite communion avec la nature, une grande complicité entre l'homme et le chien; sans nul doute aussi, un retour aux sources de l'humanité, lorsque l'homme devait chasser pour subsister. C'est aussi de longues marches à travers champs et bois, landes et marécages; c'est aussi la connaissance détaillée d'un terroir, des mœurs de tel ou tel animal, de sa façon de se comporter en fonction de la saison, de la pluie, du vent, du gel. En un mot, la chasse c'est la recherche de l'animal sauvage, de la bête, toujours fascinante, rusée, parfaitement adaptée au biotope.

Pour nous, le tableau ou le carton (1) n'a jamais primé sur la manière de chasser, j'allais dire de tuer, car hélas... dans la recherche du gibier, l'acte final est souvent signé par la mort d'un animal, et c'est à ce stade de l'action que rien ne va plus. Certes, la fierté d'un coup réussi dans des conditions difficiles, le plaisir de la table (perdre aux choux, bécasse lardée, pigeon aux petits pois, pâté de lièvre, etc...) sont pour beaucoup des motivations puissantes, ou du moins avouables, mais l'acte de tuer? L'acte de tuer gratuitement (2) et le plus souvent d'estropier un animal en le truffant de plomb est à mes yeux, et le restera toujours, un geste pour le moins douteux, barbare, quelque soit les règles, les conditions, et toute l'élégance que l'on pourra y mettre...

Peu couramment, hélas, les chasseurs s'embarrassent de tant de scrupules: on tue pour le plaisir de tuer, de faire un tableau, de faire un carton pour soigner sa réputation de «fin guidon», ou de possesseur de meilleurs chiens de la commune ou du canton.

Je comprends l'attitude de révolte et d'indignation du profane en la matière, lorsque l'on parle ainsi de chasse, et je tente alors de comprendre pourquoi tant de gens s'adonnent à ce sport. Sans nul doute, l'odeur de la poudre, la majesté de la nature, les cris (parfois les vociférations), les aboiements, tout cela crée

une ambiance, un véritable état de transe dans lequel l'acte de tuer n'est plus qu'une composante parmi tant d'autres dans le tableau d'ensemble. Dans une telle ambiance, l'analyse raisonnée et la réflexion sur le geste de tuer n'a plus sa place...

Tirer, appuyer sur une gâchette: un geste bénin... Mais les conséquences sont moins réjouissantes car la mort nette du gibier reste rare. L'oiseau sautillant, une aile brisée, le lièvre se traînant les membres fracassés, le lapin qui rejoint péniblement son terrier pour crever lamentablement, c'est monnaie courante à la chasse. La vue de tels spectacles est bouleversant, devrait être bouleversant pour une personne normalement constituée. Pour ma part, ils m'ont toujours inspiré du dégoût, de la honte. Souvent, j'ai tenté de poser ce problème à d'autres chasseurs. Peu reconnaissent la barbarie de l'acte, beaucoup haussaient les épaules, et les accusations de «sensibilier» ou «d'écologiste» pleuvaient.

Ceci dit, sur le terrain, les choses ont bien changé depuis mes premiers permis. Tout ce qu'il pouvait y avoir d'avouable dans cette virile activité n'existe plus, ou si peu... La chasse devient de plus en plus artificielle; la vraie chasse, le vrai gibier se meurent un peu partout. Les expédients utilisés pour «maintenir le gibier» l'absence de véritable politique de protection de la faune ont fait de la chasse française une chasse dépravée, dévoyée car à quelques très rares exceptions près, le monde de la chasse n'a rien fait, n'a pas bougé le petit doigt pour poser un seul instant les vrais problèmes. Elle les a subi, sans les analyser, elle les a acceptés, elle s'est adaptée; pire elle a largement contribué à la dégradation. Et les récentes et plus heureuses dispositions en matière de réglementation changeront pas grand chose à la situation.

«Comme une peau de chagrin»

La chasse est tributaire de l'état du biotope, et en ce domaine rien de réjouissant non plus. Au bocage harmonieux, aux champs marqués par une histoire, une légende, un nom, à la polyculture, à l'agriculteur qui vous conviait à la discussion, ont succédé les horizons mornes, quadrillés de barbelés, noyés de maïs. L'agriculteur est pressé, endetté, le chasseur désabusé ou hargneux. Le bocage s'effiloche comme une peau de chagrin, les doubles haies tombent les unes après les autres, les marécages s'assèchent, la campagne se vide des hôtes qui la peuplaient voici encore moins d'une décennie. Terrains corvéables et exploitables à merci pour l'agro-industrie. La pseudo-nature est aujourd'hui un défouloir pour nombre de nemrods, un espace transformé en une sorte de grande basse-cour peuplée, l'espace d'un instant, d'animaux incapables de se défendre, de se nourrir, de se cacher. Volatiles jetés en pâture pour le plaisir de quelques viandards qui, par leur attitude, finiront pas décréditer l'ensemble du monde de la chasse, et rendront le dossier quasi-indéfendable.

Vision passionnée, outrancière, idéaliste et subjective? Peut-être, mais pour nombre de chasseurs, renouons que la vraie chasse n'est plus qu'un lointain souvenir. Pour ma part, le sentiment de culpabilité prédomine lorsqu'il m'arrive, de plus en plus rarement, de me

retrouver sur le terrain avec quelques amis: la douloureuse et désagréable impression de participer au grand massacre de la faune exangue, assaillie, détruite de toutes parts.

«Chacun y a mis du sien»

Le dossier est certes épineux, et vouloir l'aborder d'un trait de plume serait un exercice périlleux et simpliste. Toutefois il faut reconnaître que, depuis longtemps déjà, le désastre était prévisible. Personne, pas un homme, pas une association dans notre région de Bretagne n'a su ou n'a pu jusqu'à présent mobiliser les «bons chasseurs» et poser les vrais problèmes! Certes, quelques régions restent agréables à parcourir, je devrai dire micro-régions, mais partout le désert cynégétique tend à se généraliser.

Pour en arriver à de telles extrémités chacun y a mis du sien. Pour ma part, je reste persuadé que le responsable n° 1 demeure l'agriculture industrielle. Le débat n'est pas nouveau, je ne m'y étendrai pas. L'utilisation sans cesse croissante des produits de traitement, les pratiques culturales mécanisées, la monoculture ont sonné le glas de la faune sauvage, et en tout premier lieu, de la perdrix et du lièvre. Ne parlons pas ici du lapin de garenne car il reste, si j'ose dire, une espèce parasitaire qui s'adapte à toute condition, dans tous les milieux, semble disparaître une année sous l'aiguillon de la myxomatose pour pulluler l'année suivante.

Le mitage des campagnes, l'urbanisation ont aussi réduit considérablement le biotope et par là même le terrain d'exercice des chasseurs. Quant à ces derniers, ils ont parachevé le désastre.

«Les réactions ont été tardives»

Face à cette évolution, sensible en de nombreux secteurs voici dix ans déjà, il serait injuste de dire que les sociétés de chasse n'ont rien fait. Certes, aucune action de fond n'a été menée pour combattre le mal mais, tant bien que mal, avec beaucoup de bonne volonté, de nombreux responsables communaux ont tenté de définir une réglementation à l'échelle de leur commune. Presque partout, depuis plusieurs années, les journées de chasse sont limitées (1 ou 2 journées à la semaine, au choix, de plus en plus souvent fixes), le nombre de pièces aussi (1 à 2 perdrix par chasseur n'étant pas rare; idem pour le lièvre ou le faisan). D'autres mesures ont été prises: (quatre par équipe par exemple), fermeture anticipée (lièvre, perdrix) lorsque ce n'est pas fermeture totale certaines saisons, mise en place de réserves, etc... Hélas, d'une part, ces saines réactions ont été tardives, d'autre part elles ont été pensées à l'échelle d'une commune et non au niveau d'un biotope bien défini: le désastre n'a pu que se poursuivre d'autant que l'agriculture, elle, dans le même temps, est allée de l'avant...

La politique communale de chasse n'est donc pas le cadre approprié, et il serait grand temps que les petits esprits mesquins s'en rendent compte. En ce domaine, les exemples grotesques mais fatals pour la faune ne manquent guère. Au passage, parmi tant d'autres en voici un, fort révélateur.

(suite page 6)

LES VÉRITABLES CAUSES DE DISPARITION DU GIBIER

L' "EXPLOSION" DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE AVEC SES COROLLAIRES :

LA MODIFICATION DES MÉTHODES CULTURALES ...



L'UTILISATION INCONSIDÉRÉE DES PESTICIDES elle entraîne la stérilité, la mortalité des perdreaux, faisans et lièvres par intoxication. Elle a largement contribué à la raréfaction de nombreux rapaces.



LES DÉGÂTS DÛS AU MACHINISME AGRICOLE - La coupe hâtive des foins détruit le nombre de couvées de perdrix. Les jeunes levrauts en sont également les victimes.



L'EMPLOI COMME ENGRAIS DE FUMIER DE POULES - Il introduit dans la nature, nombre de maladies auxquelles sont également sensibles les gallinacés sauvages (faisans, perdrix...)

LA MODIFICATION DES BIOTOPES ...



L'ARASEMENT DES TAUFS - Il supprime les abris traditionnels de la faune et réduit leurs sources alimentaires.



LE DRAINAGE, L'ASSÈCHEMENT DES MARAIS - Le drainage des prairies humides a été défavorable à la bécassine des marais. L'assèchement des marais affecte les populations de canards et de limicoles.



L'ENRÉSINEMENT - Il stérilise les sols et par la disparition du sous-bois forestier qu'il entraîne n'offre que très peu d'abris à la faune sauvage.

L'URBANISATION GALOPANTE L'INDUSTRIALISATION FORCENÉE ...



LA RÉDUCTION DES TERRITOIRES - Elle est surtout néfaste pour les grands animaux qui ont besoin d'un vaste territoire (chevreaux, cerfs, etc...)



LA CIRCULATION ROUTIÈRE - Elle porte de rudes coups à la faune notamment là où de grands axes routiers traversent des massifs forestiers.



LA POLLUTION INDUSTRIELLE - L'intoxication du gibier d'eau notamment par les métaux lourds rejetés par l'industrie est un phénomène de plus en plus préoccupant.

...ONT SÉRIEUSEMENT MIS À MAL NOTRE FAUNE SAUVAGE !

LA FORMIDABLE PUISSANCE DE DESTRUCTION DE NOS DEUX MILLIONS DE CHASSEURS, S'AJOUTANT À CETTE HÉCATOMBE, N'EN EST QUE PLUS INSUPPORTABLE POUR NOTRE FAUNE ...

HERVIO & GOUTAL



triste campagne, triste chasse...

(suite de la page 4)

Plouedern, petite commune moyenne, au nord de Landerneau, saccagée par les travaux connexes au remembrement. Seule la partie sud, rive droite de l'Élorn, vallonnée et boisée est restée relativement préservée. Dans ce secteur chevreuils s'y maintenaient : trois, quatre sujets, rarement plus. Voici quelques années, un groupe de chasseurs faisait adopter une décision courageuse : fermeture totale du chevreuil. Triste et amère victoire, car cette même année, les animaux, repérés dans une vallée, poursuivis par des chiens (mais non tirés) s'enfuyaient et franchissaient alors une barrière symbolique. Les stupides frontières des hommes. En sautant le ruisseau du Justicou, les animaux devaient signer leur arrêt de mort car de l'autre côté, les attendaient de fiers nemrods, ceux de la commune voisine : La Roche Maurice...

«L'incohérence est la règle»

C'est ainsi que telle société communale interdira le tir du lièvre, limitera la chasse à tel ou tel jour, mais passé le talus ou les limites de la commune le règlement sera subitement différent, quand il n'est pas contradictoire ! Les chasseurs eux-mêmes s'y perdent car pour simplifier le tout on trouve encore dans cet imbroglio, des terres dites «libres» où il n'existe que le règlement national et où très souvent on retrouve des viandards patentés qui séussent en toute quiétude.

Ainsi l'incohérence est la règle, elle prend d'ailleurs des proportions insoupçonnées. Sous la pression de quelques responsables éclairés, le plus souvent sous la pression de «grandes gueules de quartier» totalement ignares en matière de gestion ou de connaissance de la faune, on s'est pris à rêver. A rêver que devant cette pénurie de gibier, et de viande à refroidir, l'homme pouvait y mettre bon ordre ! Pour y remédier, il suffirait simplement d'inonder la nature de couples de perdreaux, lièvres et faisans (la seule limite étant imposée par les deniers de l'association). Partant donc du principe sacro-saint que «plus on en met, plus y en a», l'affaire fut menée tambour battant. Sans contrôle vétérinaire, sans études scientifiques, sans inventaires écologiques, sans rechercher à comprendre s'il n'était pas préférable de protéger les espèces locales encore existantes. Il est vrai que dans notre beau pays on a toujours trouvé permis de chasse et permis de pêche avec carte d'alimentation !...

«Si vous touchez à nos lièvres»

C'est ainsi que l'on vit une faune hétéroclite, véritable cour des miracles, peupler notre campagne, l'espace d'un court instant. Pour ce faire, le faisandier reste le maître incontesté. Les mauvais exemples sont hélas contagieux, et aujourd'hui, c'est une véritable petite industrie, pourvoyeuse de «gibier» qui s'est lancée dans cette grande aventure commerciale. Sinistre mascarade pour sinistres chasseurs, tueurs d'animaux qu'il serait préférable d'acheter directement à la boucherie du coin plutôt que de les poursuivre, bardé de cartouches et muni de somptueuses escopettes. L'affaire ne s'arrête pas en si bon chemin et le ridicule se perpétue tout au long de la saison. Il n'est pour s'en

convaincre que d'assister à la plupart des assemblées générales d'avant l'ouverture. Réunions houleuses, tendues, fiévreuses... rarement pour la bonne cause. Un tel y est accusé d'avoir lâché les faisans près de chez lui, ou de chez son compagnon de chasse...

Il s'ensuit d'interminables palabres, et parfois une immense surprise générale, lorsqu'un sociétaire contestataire demande quelques comptes sur le bilan de la saison précédente : bilan financier des opérations de repeuplement, nombre d'animaux lâchés, nombre d'animaux tués, dates de la tuerie (j'allais dire capture). Certes, quelques opérations sont menées avec un peu plus de sérieux, mais elles restent l'exception car on ne gère pas la faune d'une région avec simplement de la bonne volonté. Les initiatives de protection et de repeuplement à partir de gibier du pays sont rarissimes. Pre, lorsqu'une telle opération est projetée c'est aussitôt une levée de boucliers. Juste un exemple : au pied des Monts d'Arré, une société communale de chasse en liaison avec le Parc d'Armorique et la fédération tente une expérience avec des lièvres du pays. Un parc est alors aménagé entre deux ou trois sociétés voisines de la «Montagne» ; un travail conséquent avec l'aide de quelques bénévoles sociétaires. Sur le plan scientifique, le suivi de

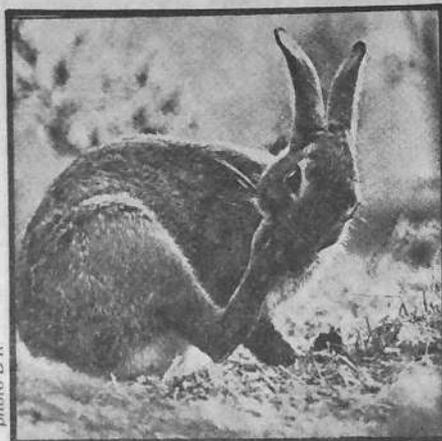


photo D.R.

l'expérience est prévu en liaison avec le parc d'Armorique et la Fédération du Finistère. Cette première phase achevée, il ne reste plus qu'à prendre quelques beaux capucins bretonnants, ça n'est guère facile, même dans les landes de l'Arée. Finalement, une demande est faite vers un certain aérodrome du Nord-Finistère ; les chasseurs de la commune concernée hurlent et menacent «si vous touchez à nos lièvres, on bousille votre parc!». Résultat : je crois savoir que les lièvres du parc en question sont originaires du Sud-Ouest (ce qui est tout de même mieux que la Pologne ou la Tchécoslovaquie).

«Le marché de la chasse»

Au fil des années, certaines mauvaises langues se délient et commencent à émettre des accusations sur la nocivité des introductions d'espèces étrangères pour le cheptel autochtone (du moins, ce qu'il en reste). De véritables voyous avancent des doutes sérieux sur la rusticité du gibier dit «de repeuplement» et sur sa faculté... de reproduction ! Même les moins finauds, s'accordant à dire que ça n'est effectivement pas une réussite, trouvent bien vite la parade. Le terme repeuplement est alors remplacé par le sinistre vocable : «gibier de tir». Ainsi, la chose est entendue, ainsi la fringale de tuer, de flinguer est légalisée, reconnue. On retrouve la même attitude dans certaines associations de pêche, qui déversent force lessiveuses de truites la veille de l'ouverture !

Au niveau de la commune, les préjugés ont souvent la vie dure. Dans les sociétés communales de chasse c'est la règle : l'esprit de clocher y règne en maître, parfois même la commune se divise (voir Loperhet). Les limites du terroir sont défendues à outrance, pied à pied, le chasseur voisin est un intrus, un étranger, à tous les coups un viandard. Chaque année, tout nouveau chasseur qui présente sa candidature est un concurrent susceptible d'entamer la part d'un gâteau déjà sérieusement entamé. Si le futur nemrod est résidant dans la commune, il est généralement pris (pas toujours cependant) ; s'il vient d'ailleurs on vote. L'épreuve est implacable (sauf s'il est pistonné par un propriétaire susceptible de retirer ses terres en cas de vote négatif) et huit coups sur dix c'est le refus.

Terrible aveu des chasseurs qui reconnaissent ainsi unanimement que «la coupe est pleine et que ça suffit, on ne recrute plus».

Lorsque le candidat allie fortune et envie de chasser, l'affaire ne s'arrête pas là. Elle tendrait même à se corser sérieusement lorsque le nouveau venu sur le «marché de la chasse», muni pourtant d'un permis de chasser, rabroué par les anciens, rejoignant quelques compagnons d'infortune s'en va quêter auprès d'agriculteurs, proposent baux juteux moyennant monnaie sonnante et trébuchante, si le secteur est boisé, joli comme on dit. La société communale disposant de finances limitées ne fera pas le poids et pourra perdre ainsi tout ou une partie de son territoire de chasse. Le processus semble s'engager en de nombreux points de notre région. La démocratie, ça ne paye pas en matière de chasse... Amère constatation, d'autant, il faut bien l'avouer, que ces chasses privées sont généralement infiniment plus protégées et relativement bien fournies en gibier (3).

«Trop d'intérêts, trop de bêtise»

Voilà la triste réalité de notre belle chasse française, bretonne, libérale et avancée. Ne voit-on pas d'ailleurs des forêts domaniales (Le Cranou), autrefois réserves, odieusement cédées, pour y exercer la chasse. La Fédération a bien protesté mais en vain semble-t-il. La masse des chasseurs semble d'ailleurs s'en contrefoutre royalement.

Dans une telle ambiance, comment espérer que la montée de l'écologie soit vue d'un bon œil ? Comment attendre que des scientifiques, des écologistes soient invités ou nommés de droit dans des commissions de gestion ? Comment attendre des chasseurs la reconnaissance de ceux qui veulent pouvoir goûter des joies de la nature, du plaisir de contempler quelques animaux sauvages en liberté, dans leur milieu naturel ?

Oui, il y a peu de raisons d'espérer, peu de raisons de croire en des jours meilleurs. Trop d'intérêts, gros ou mesquins, trop de bêtise sont en jeu pour que soient pris en compte les véritables intérêts de la faune de notre pays, de sa gestion, de sa protection.

(suite page 17)

(1) Le carton devient de toute façon impossible à réaliser pour des espèces devenues aussi rares que le lièvre ou la perdrix.

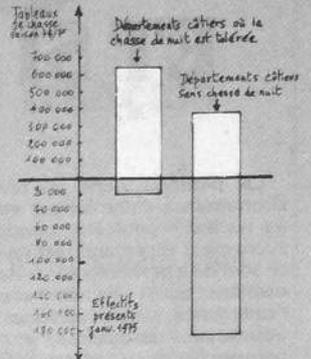
(2) Pendant longtemps, pour certains, le geste était loin d'être gratuit. J'ai connu nombre de «fins guidons» jusque vers les années 62-63 qui faisaient plusieurs centaines de pièces par saison (lièvres, perdrix, bécasses) et qui vendaient intégralement tout le gibier abattu.

(3) Ceci est souvent vrai car le terrain choisi est généralement peu cultivé (grandes tailles, zones de marais).

CHASSE DE NUIT:

UN IMPACT NÉFASTE

sur les
stationnements
de
canards



La chasse au gibier d'eau la nuit est interdite en France. Cependant, dans un certain nombre de départements côtiers, elle y est tolérée par arrêté préfectoral; cette tolérance pouvant être valable pour tout le département ou seulement localement. On peut dire que dans l'ensemble, la chasse de nuit s'assimile à la chasse à la hutte (ou au gabion), et elle se pratique sur des emplacements utilisés par les canards surtout pour leur alimentation.

La nocivité de cette chasse est souvent décriée, mais à notre connaissance, elle n'a pas été rigoureusement démontrée. Nous avons essayé de rassembler ici quelques informations parmi les données disponibles de façon à fournir quelques éléments de réflexion sur le sujet. Pour chaque département côtier de France (la chasse de nuit n'est apparemment tolérée dans aucun département de l'intérieur), nous avons retenu trois critères:

— la chasse de nuit y est-elle tolérée et effectivement pratiquée?

— l'importance des stationnements d'Anatidés (à l'exception des cygnes, bernaches, macreuses et tadornes qui ne sont pas gibier), d'après les effectifs de janvier 1975 (dénombrement BIRS France, document de la Direction de la Protection de la Nature).

— l'importance des tableaux de chasse réalisés par département, d'après les données de l'enquête «Office National de la Chasse» de la saison 1974-75 (Bull. O.N.C. 1976, n° 5), seule enquête de ce type réalisée à ce jour.

Les résultats (voir figure) montre assez clairement que les départements côtiers où la chasse de nuit est tolérée, et pratiquée, n'ont pas de stationnements importants. Les stationnements ont lieu par contre surtout dans les départements où il n'y a pas de chasse de nuit. Cela pourrait signifier que les départements où l'on chasse la nuit n'ont pas, ou peu, de valeur pour les canards. Mais l'analyse des tableaux de chasse révèle avec assez de force, le contraire.

Il y a toutefois un certain nombre de biais dans cette analyse sommaire:

1) Les effectifs de canards retenus ici correspondent généralement aux oiseaux stationnant sur la frange côtière du département, alors que les tableaux de chasse proviennent de la totalité du département (résultats bruts de l'enquête O.N.C.). Ce biais tend donc à surestimer l'importance des prélèvements cynégétiques, mais il est vrai aussi que ces prélèvements ont lieu essentiellement sur les bordures maritimes des départements.

2) L'année de référence est 1974-75, à cause de l'enquête O.N.C. qui date de cette saison, et nous ne disposons pas d'autres données sur les tableaux de chasse. Par contre, l'utilisation des effectifs de janvier 1978 fournit des résultats tout à fait similaires: 10% des canards stationnent sur les départements où la chasse de nuit est pratiquée (contre 8% en janvier 75).

3) En Vendée, la chasse de nuit n'est pas tolérée mais elle est pratiquée par une minorité de chasseurs (moins de 10%) dans le Sud du département, en limite avec la Charente Maritime. Tout le département est classé parmi ceux où la chasse de nuit n'a pas lieu.

4) Dans le Gard, la situation est inverse: chasse de nuit tolérée mais pas pratiquée.

En résumé, ces données préliminaires méritent sans aucun doute d'être affinées et renouvelées. Elles doivent également être assorties d'autres types d'information, par exemple: nombre de jours de chasse selon les départements; nombre de chasseurs pratiquant la chasse de nuit; nombre de huttes; taux de fréquentation des huttes; tableaux de chasse par hutte, etc... Néanmoins, elles permettent dès à présent de mesurer l'impact extrêmement néfaste de la chasse de nuit sur les stationnements des canards dans des régions potentiellement riches pour ces oiseaux.



le nucléaire:

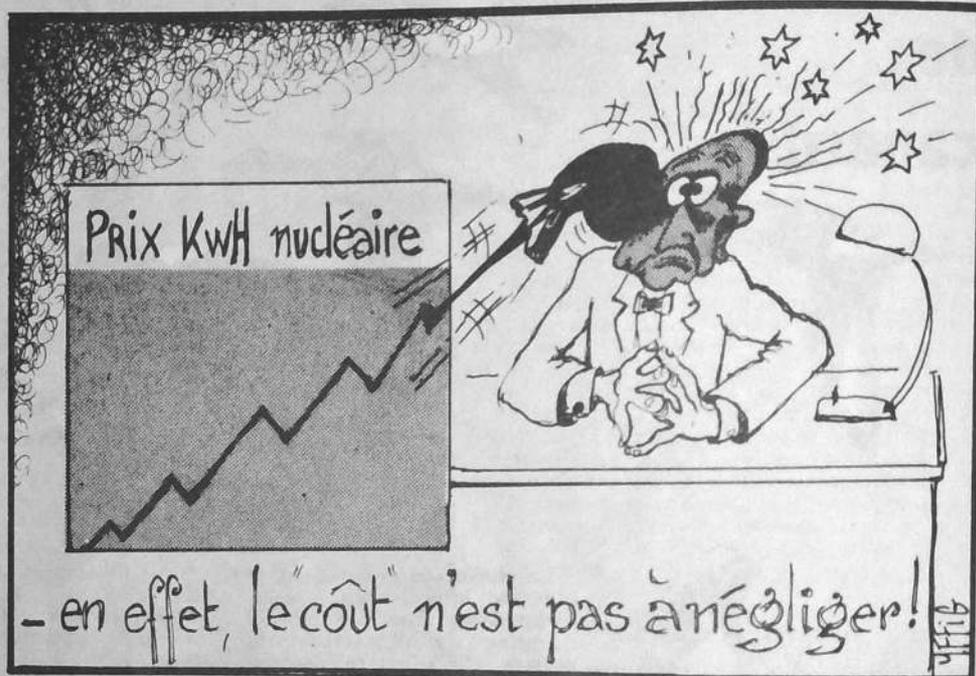
ET SI LA FRANCE SE TROMPAIT?

La parution dans la revue «Le Nouvel Economiste» d'une longue enquête consacrée au nucléaire peut être considérée comme un événement important. Des revues économiques se sont déjà penchées sur cette question, mais la manière dont elle est abordée ici reflète l'émergence parmi certaines couches de la population, jusqu'alors inconditionnellement **pro-nucléaires** (cadres, PME, commerçants) d'un doute sérieux concernant l'intérêt économique du recours au nucléaire.

Après un rappel des conditions dans lesquelles fut décidé, en tout petit comité, le programme Messmer en 1974, et du même coup, l'abandon des filières nucléaires françaises au profit de technologies importées, l'auteur de cet article (J.S. Giraud) pose en quelques pages denses les questions que les écologistes se posent depuis déjà quelque temps.

«Une technologie risquée»

Un premier point concerne la fiabilité des techniques nucléaires: **«plus risquée qu'on ne le disait, la technologie nucléaire se révèle aussi plus difficile qu'on ne le pensait. Chaque mois apporte son lot d'incidents»...** «La France n'est pas épargnée par ces déboires». L'article cite alors le problème des soupapes (comme à Harrisburg) et des fissures... Ces déboires techniques peuvent avoir des conséquences graves en ce qui concerne les populations, mais ce sont surtout leurs retombées économiques qui inquiètent, en raison de l'accroissement des coûts de fabrication et de fonctionnement des centrales nucléaires. Ces incidents influent directement, dit l'article, **«sur la compétitivité du nucléaire dont les coûts ne cessent de déjouer les hypothèses les plus optimistes».**



Pour le «Nouvel Economiste» la compétitivité du nucléaire ne pourra être assurée que si les coûts du nucléaire se stabilisent, et si les réacteurs «made in France» fonctionnent bien le nombre d'heures prévues (et le chiffre est supérieur aux performances moyennes des centrales nucléaires américaines dont ils sont la réplique).

Le problème du surcoût dû au fonctionnement «en pointe» d'un appareil nucléaire adapté au travail en base est également évoqué.

«Un pari trop ambitieux?»

Les ressources en uranium? **«Sans le retard mondial des programmes nucléaires, les réserves connues d'uranium auraient été brûlées au tournant du siècle. L'échéance est repoussée mais reste inéluctable».** Quant au recours à la surgénération, cela pose des **«problèmes technologiques à la mesure des performances énergétiques»** et dépend de la capacité de la France à retraiter les combustibles, **«point le plus critiqué du programme Français».** L'appréciation du «Nouvel Economiste» sur ce programme: **«les années 80 montreront si la France a été capable d'imposer au monde une technologie qui éliminerait pour longtemps le spectre de la pénurie d'énergie. Ou si elle paiera lourdement le prix d'un pari trop ambitieux».**

On le voit, il s'agit ici d'une argumentation d'économiste. Pas question du risque biologique, dans la mesure où on ne peut le chiffrer financièrement. Pas question non plus d'irradiation ou de chaînes alimentaires. Seule compte la rentabilité, et sur cet aspect, le doute commence à s'insinuer dans des esprits jusqu'alors particulièrement sensibles aux thèses productivistes tant prônées par les milieux officiels.

Une fissure parmi d'autres dans le programme nucléaire français.

Y. Le Gal.

Où l'on reparle de Porsmoguer...

Le site de Porsmoguer (Ploumoguer-Plouarzel) est toujours retenu par EDF. Nous avons appris par un courrier émanant des services d'EDF-Tours, daté du 10 septembre 1979 que **«si à l'issue de l'enquête d'utilité publique pour l'implantation d'une centrale nucléaire à Plogoff, une décision défavorable était prise, le site de Porsmoguer serait le mieux placé en vue d'un remplacement éventuel».**

Mais nous pensons que même si le site de Plogoff est retenu, celui de Porsmoguer pourra être utilisé un jour ou l'autre pour une installation nucléaire: soit un centre de retraitement de déchets radioactifs (l'usine de la Hague est actuellement saturée), soit un surgénérateur (les centrales nucléaires ne sont qu'une transition avant l'ère des surgénérateurs, véritables

bombes atomiques en puissance). Le Finistère sera-t-il un nouveau Cotentin (Plogoff-Brennilis-Porsmoguer-Ile longue...) pointe facile à boucler en cas d'incident ou d'accident nucléaire?

A Ploumoguer, EDF est devenu propriétaire d'un bout de dune de l'anse de Porsmoguer, à la suite de difficultés des différentes sociétés immobilières qui voulaient implanter un village de vacances à Porsmoguer; mais ce projet est tombé à l'eau.

La vigilance est de règle à Porsmoguer, dont le CLIN réaffirme son soutien à la population de Plogoff dans leur refus du nucléaire.

Fanch Le Hir.

PS. L'affaire du village de vacances sera l'objet d'un article dans un prochain OXYGÈNE.

DES FISSURES

qui sonnent le glas du programme nucléaire français

La politique nucléaire française est basée sur deux principes : un programme à court terme et un programme à long terme. Pour le long terme, on s'adresse aux surgénérateurs (Super-Phénix). Pour le court terme, aux centrales PWR. Ce qu'il faut savoir, c'est que ce système ne peut s'engager favorablement que si les centrales PWR sont capables de fonctionner suffisamment bien pour produire le combustible (uranium et plutonium) qui servira à alimenter les surgénérateurs. Il faut aussi que l'usine de la Hague soit en état de retraiter ce combustible. Ce qui n'est pas le cas actuellement, puisque le gouvernement français est acculé à acheter à l'étranger le plutonium nécessaire. Une bien curieuse indépendance énergétique...

Plus vite et moins cher

Mais revenons aux centrales PWR et au programme immédiat. Au cours des cinq années à venir, c'est une trentaine de tranches nucléaires de 900 et même de 1300 MW qui devraient être mises en service. Déjà en août 1979, EDF a pu mettre en route six tranches (deux à Fessenheim et quatre à Bugey), et trois autres tranches suivent à Gravelines, Tricastin et Dampierre.

Et c'est là que les choses se gâtent.

En septembre dernier, on apprenait que de très nombreuses fissures étaient mises en évidence au niveau des pièces essentielles des systèmes de refroidissement de la plupart des réacteurs en cours d'assemblage, et ce qui est plus grave encore, très vraisemblablement dans ceux qui ont déjà été mis en service. Ces fissures sont en réalité dues à des malfaçons, engendrées par un désir des constructeurs de produire plus vite et d'abaisser les coûts de production. C'est peut-être normal pour un chef d'entreprise, mais ça l'est moins quand cela concerne la vie de millions d'individus.

Le plus intéressant dans cette affaire c'est que les calculs des experts de tous bords indiquent très clairement que ces fissures ont tendance à s'amplifier au cours du temps, et en fonction des variations de pression et de température auxquelles les différents éléments du système de refroidissement sont soumis. On estime à quatre ou six ans le temps nécessaire pour qu'une fissure conduise à **une rupture complète du métal**. Ce qui, en termes clairs, conduirait très directement à une perte de l'ensemble du réfrigérant primaire, et par suite, à la fusion du cœur. La catastrophe autrement dit.

On continue quand même

Alors que faire? Pour les générateurs de vapeur en construction, on peut les remplacer. Mais pour les centrales en service, on est obligé d'effectuer la réparation **en place**, dans des conditions telles (niveaux de radiations énormes) que toute intervention humaine est

impossible. Pire, il n'existe actuellement aucun système automatique, de robot susceptible d'effectuer la réparation. Certains projets sont vaguement à l'étude, mais c'est tout.

Alors, il n'y a pas d'autre solution que d'ordonner l'arrêt total du réacteur, soit immédiatement, mais ce serait alors reconnaître que le projet nucléaire est en train de capoter, soit au bout de 4 ou 5 ans, parce que là vraiment, le risque sera devenu trop grand. Même nos nucléocrates devront l'admettre. Voilà qui, compte tenu du prix d'un tel engin (plus de 3000 millions de nouveaux francs) sonne le glas du programme nucléaire français, en faisant monter le prix du KWH nucléaire à des sommets qui ne seront pas atteints par le pétrole avant de très nombreuses années!

Reste la solution bête et méchante : continuer à tout prix. Malgré l'avis des syndicats, malgré l'avis des services compétents et au mépris de la sécurité la plus élémentaire, EDF décide de ne pas considérer le risque comme sérieux. EDF prend la décision de procéder au chargement des centrales de Gravelines et de Tricastin, rendant ainsi la situation irréversible et toute intervention impossible en cas d'accident. Notons ici, car la chose n'est pas sans intérêt, que le chargement de ces centrales en combustible nucléaire s'est effectué sous la protection de la police et par du personnel étranger à ces centrales. Mais les choses n'ont pas été mieux pour autant. Le 10 octobre, une fuite du circuit primaire conduisait à l'arrêt de l'un des réacteurs de Bugey. Quelques semaines plus tard, des fuites étaient décelées dans deux autres réacteurs du même ensemble. Ce n'est qu'un début...

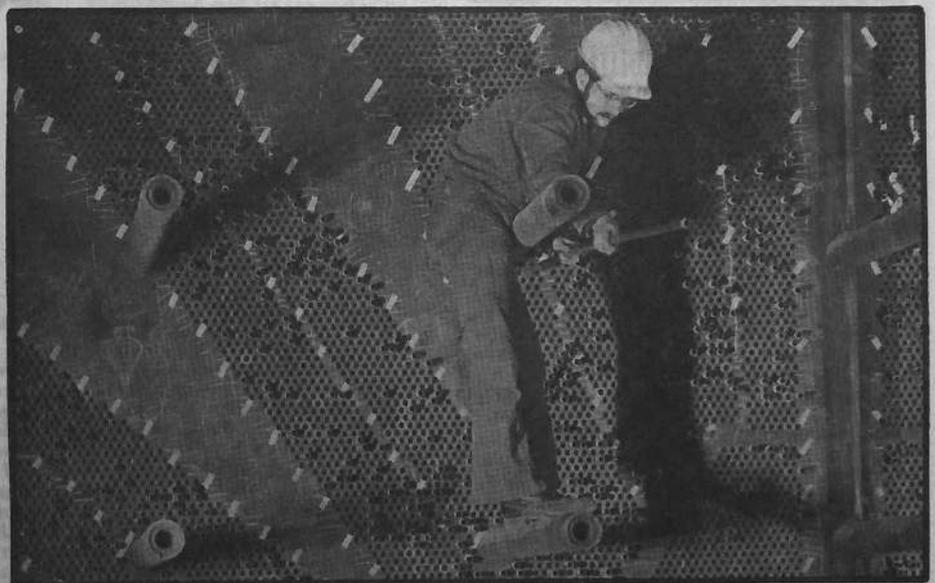
Les autres n'en veulent plus

Deux conclusions évidentes ressortent de tout cela. La première est qu'il est de plus en plus clair que le programme nucléaire est en train de sombrer. L'accumulation des retards de toutes sortes, la montée vertigineuse des coûts incitent à penser que le nucléaire ne sera pas capable d'assurer une quelconque relève économique du pétrole à court ou à long terme.

Sur le plan commercial, les acheteurs éventuels de chaudières nucléaires françaises hésitent (Afrique du Sud, Belgique). Le but essentiel n'étant pas, de toute façon de donner de l'énergie aux Français mais surtout de faire vivre Creusot-Loire, Framatome et les autres, ceci tend à se traduire par une politique de plus en plus musclée d'implantation de centrales nucléaires sur le territoire national. Nous «bénéficiions» de ce dont les autres ne veulent plus.

La seconde concerne la sécurité. En fait, tout ceci ne serait pas plus grave que les scandales du Concorde ou de la Villette si le nucléaire n'était pas porteur de risque. Cette histoire de fissures démontre que les pouvoirs publics sont capables de passer outre à toutes les règles de sécurité pour forcer la mise en route du nucléaire. Et ceci, quels qu'en soient les risques et en toute connaissance de cause.

Yves Le Gal.



Tubage d'un condenseur de centrale nucléaire (photo D.R.)

les défauts de fabrication

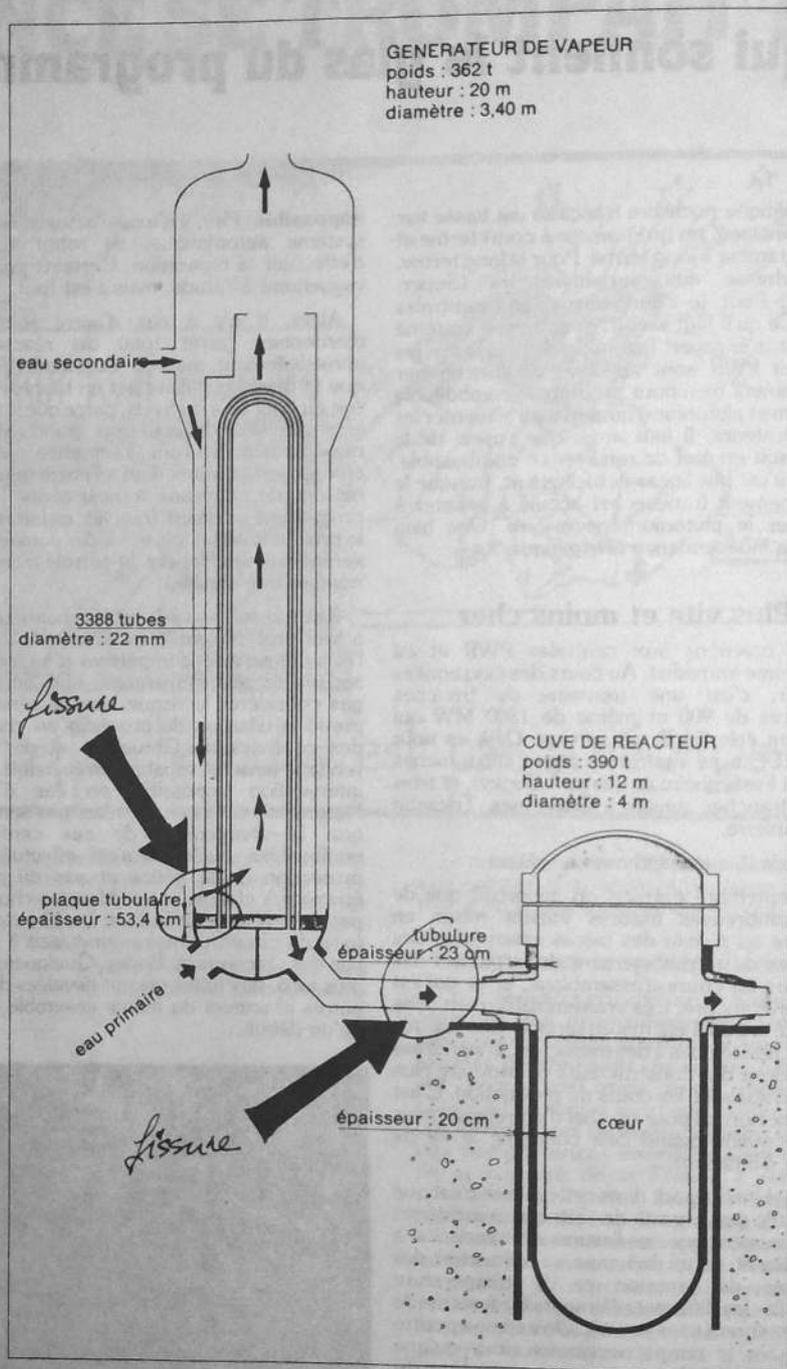
Les cuves de réacteurs nucléaires, ainsi que les tubulures de ces cuves et les plaques tubulaires des générateurs de vapeur, sont soumis au «beurrage», c'est-à-dire au dépôt par soudure d'une couche métallique inoxydable, protégeant de la corrosion le métal sous-jacent. Sans étude particulière, le constructeur français Framatome a décidé de modifier le procédé originellement préconisé par le constructeur américain Westinghouse. Cette modification de la licence semblait mineure, et surtout, elle permettait de gagner du temps dans la fabrication (environ 1 mois par appareil). Le temps c'est de l'argent: air connu...

C'est il y a un an et demi que le service de contrôle des fabrications d'EDF découvrait des fissures sous le «beurrage» d'une plaque à tube. L'expertise aussitôt conduite a montré que ces fissures étaient dues au non-préchauffage des pièces lors du dépôt de la deuxième couche de beurrage. C'est ainsi qu'une expertise a permis de dénombrer, sur une seule tubulure, pas moins de 70 fissures, dont les plus importantes ont près de 7 mm de profondeur sur 30 mm de long. Cela veut dire que le perçage de la pièce est possible par fatigue du beurrage, après quelques années de fonctionnement.

Pratiquement toutes les cuves en service, ou prêtes à servir, sorties des ateliers Framatome présentent ce type de défaut. On a donc fait des calculs pour connaître le temps d'évolution de ces fissures. Selon les hypothèses de départ (optimistes ou pessimistes) on estime que le perçage de la cuve ou de ses tubulures devrait se produire au bout de 2 à 7 ans de fonctionnement. Lorsque le revêtement inox est percé, il y a corrosion rapide de l'acier de la cuve, avec risque de son éclatement du fait de la très forte pression interne (150 bars). Cet accident fantastique n'a jamais été pris en compte pour dimensionner l'enceinte de confinement.

«une vulnérabilité encore plus évidente»

Dans la revue «Nature» (une des revues scientifiques se situant au plus haut niveau mondial) J. Ritter commente ainsi la situation énergétique française: «Avec trois réacteurs sur six à l'arrêt, EDF risque de devoir faire face à des choix difficiles cet hiver. Il a déjà été demandé aux industries d'aider en produisant elles-mêmes une partie de leur électricité, et on ne pourra pas éviter dans les mois à venir d'impopulaires économies d'énergie dans le secteur domestique. Avec les nouveaux retards dans la mise en service des nouvelles tranches PWR, consécutives à la découverte des fissures, la vulnérabilité de la politique du tout nucléaire est devenue encore plus évidente». (Nature, 282, 436). Voir également «La Recherche» (107, 1980, 85), et la note d'information du GSIEN (oct. 1979).



(d'après la recherche n° 107, janvier 1980)

Dans les centrales nucléaires réalisées en France, centrales à eau sous pression, on distingue deux parties essentielles. Le circuit primaire constitue la partie nucléaire de la centrale; il est isolé de l'extérieur par une enceinte de confinement. C'est là que se trouve la cuve où est produite la chaleur par la fission des noyaux d'uranium contenus dans le cœur. Le cœur est refroidi par l'eau qui, maintenue sous pression, transporte la chaleur vers un générateur de vapeur dans lequel elle circule à l'intérieur d'environ 3500 tubes coudés. A l'intérieur du générateur de vapeur cette eau du circuit primaire échange sa chaleur avec l'eau du circuit secondaire qui se vaporise et va actionner les turbines. C'est dans la plaque tubulaire, située à la base du générateur de vapeur, et dans les tubulures, qui raccordent les tuyaux de circulation de l'eau primaire avec la cuve, qu'ont été détectées des fissures sur des pièces en construction dans les ateliers de Framatome (indiquées par les deux flèches sur le schéma).

CUVES FISSURÉES:

les ingénieurs ont fait leur rapport

Ce document, publié par «la gazette nucléaire» (1), est extrait d'un rapport établi par des ingénieurs de la société Framatome, constructeur français de cuves nucléaires. Ces spécialistes, dans leur étude, ont retenu plusieurs hypothèses, dont une, appelée «loi de progression dite sûre» (paragraphe 1.3) qui dit clairement que certaines fissures pourraient évoluer jusqu'à un percement de la cuve en une période allant de trois à cinq ans.

(1) La Gazette Nucléaire est éditée par le Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire: G.S.I.E.N., 2, rue François Villon, 91400 Orsay.

RÉSULTATS POUR LA CUVE

1. TUBULURE DE SORTIE

1.1. Loi de progression dite "réaliste enveloppe supérieure" et prise en compte du rapport R

Le défaut de 6 mm en coin de tubulure débouche entre 5 et 10 ans. A 5 ans le défaut est de 10,8 mm. L'épaisseur du revêtement restant est de 3 mm.

En conditions normales et perturbées, K_{II} maxi est alors de 72,8 MPa \sqrt{m} (lors de l'épreuve hydraulique).

Cette valeur est atteinte par K_{IC} pour $T - RTNDT = 10^\circ C$ environ. Dès 60°C, K_{IC} atteint le plateau ductile $K_{IC} = 225$ MPa \sqrt{m} .

La température lors des conditions accidentelles conduit à des défauts critiques élevés ou inexistants.

1.2. Loi de progression dite "sûre" sans prise en compte du rapport R

Le défaut de 6 mm débouche entre 10 et 12,5 ans.

1.3. Loi de progression dite "sûre" et prise en compte du rapport R

Le défaut de 6 mm en coin de tubulure débouche entre 3 et 5 ans.

A 2,5 ans, le défaut est de 9,2 mm. L'épaisseur du revêtement restant est de 4,5 mm.

K_{II} max (épreuve hydraulique) est de 61,8 MPa \sqrt{m}

petites nouvelles du nucléaire international

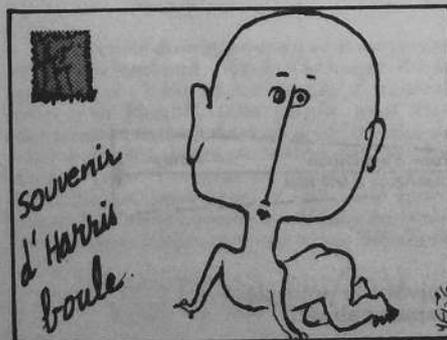
■ En URSS, le surgénérateur de **Beloyarsk**, construit à 60 km de Sverdlosk, dans l'Oural, fonctionne avec du sodium fondu (500 C) comme réfrigérant primaire. Selon un rapport clandestin, signé N.N., un incendie de grande ampleur s'y serait produit au cours des fêtes de fin d'année 1978-1979. Cet incendie ne se serait arrêté que «lorsque tout ce qui pouvait brûler eût été consumé». S'il ne semble pas qu'il y ait eu de risque immédiat d'explosion nucléaire, il apparaît cependant que le système de réfrigération fut un moment menacé. Une rupture du circuit primaire aurait alors entraîné une volatilisation de la charge radioactive, comme cela s'était déjà produit à Kysktyrn en 1957.

Comme l'accident de Shevchenko, en 1973, (rupture du circuit de sodium), l'incendie de Beloyarsk ne fut pas considéré comme un «accident nucléaire». Il n'empêche que tout était prévu pour l'évacuation des populations concernées. En fait, plusieurs pompiers y trouvèrent la mort.

Selon le narrateur de l'histoire, l'enquête du K.G.B. (Services secrets) qui suivit en serait arrivée à la conclusion que «l'équipe de relève était ivre, comme à peu près tout le monde en Union Soviétique ce soir-là» (1). Sacré facteur humain!

■ Aux Etats-Unis, le président Carter vient de recommander au congrès une réduction de près de 22% des crédits de recherche sur la fission nucléaire. Cet objectif sera atteint grâce à l'abandon des travaux en cours sur le surgénérateur de **Clinch River**. Dans le même temps, les crédits de recherche sur les utilisations de charbon seront accrus de 34%.

(1) D'après la revue *Nature*, n° 282, 1979, 436.



Harrisburg:

PAS DE MORTS?

Les officiels du département de la santé de l'Etat de Pennsylvanie viennent de confirmer qu'au cours des neuf derniers mois de l'année 1979, treize bébés hypothyroïdiens (altération de la thyroïde, glande absolument essentielle pour la croissance; un défaut de fonctionnement de la thyroïde conduit au nanisme) sont nés dans trois communes voisines d'Harrisburg. Normalement, selon les statistiques, seules trois naissances de ce type auraient dû se produire. Le mauvais fonctionnement de la thyroïde, et en particulier l'hypothyroïdisme (atrophie de la glande thyroïde), est lié à l'exposition à l'iode 131. Cet isotope a été relâché dans l'atmosphère lors de l'accident de Three Mile Island. Selon les officiels, d'autres interprétations que l'exposition aux radiations pourraient être invoquées pour expliquer ce phénomène, mais ils constatent cependant que la coïncidence est pour le moins curieuse (d'après *Nature*, n° 5750, fév. 1980).

P.S. Pour les décès: il faudra attendre encore un peu.

QUELLES SERAIENT LES CONSÉQUENCES

Les Maires de plusieurs communes du Finistère (Concarneau, Douarnenez, Quimper) ont reçu, au cours du mois de février, un document extrêmement intéressant signé du **G.S.I.E.N.** (Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire) résumant et analysant plusieurs rapports confidentiels concernant les conséquences d'un accident grave de réacteur nucléaire. Nul doute, que, compte tenu de la gravité du problème les élus concernés ont tout aussitôt informé leurs collègues... Cependant, le peu d'échos que nous en avons eus fait craindre que le document en question ait été placé directement sous une épaisse pile de dossiers...

C'est pourquoi nous nous permettons de le proposer nous-mêmes aux lecteurs d'**OXYGÈNE**. Il serait bon qu'après avoir lu ce qui suit, chacun prenne la peine individuellement de demander aux maires et aux élus de leur secteur ce qu'ils en pensent, et surtout ce qu'ils comptent faire.

Voici le texte de la lettre des scientifiques du G.S.I.E.N.:

«Monsieur le Maire,

«Votre commune étant située à portée nocive d'une centrale nucléaire existante ou en projet, nous pensons qu'il est de notre devoir de vous adresser quelques informations issues d'études récentes concernant les conséquences d'un accident grave de réacteur nucléaire.

«Le cœur d'un réacteur dégage à chaque instant une énorme quantité de chaleur qui ne doit être constamment évacuée. Si pour une raison quelconque le cœur n'est plus refroidi, il fond et sa chaleur est telle qu'il perce alors non seulement la cuve d'acier qui le contient mais aussi le béton de l'enceinte de confinement, puis l'écorce terrestre (jusqu'à une profondeur qu'il est, pour l'instant, impossible d'évaluer). Notons que l'arrêt d'un réacteur, ayant fonctionné depuis un certain temps, ne permet pas d'éviter la fusion du cœur; en effet, les produits radioactifs qui se sont formés au cours de la fission de l'Uranium continuent à fournir une énorme quantité de chaleur (cette chaleur peut transformer en vapeur d'eau près d'une tonne d'eau par seconde).

«La fusion du cœur d'un réacteur peut provenir par exemple:

— de la rupture d'une canalisation de refroidissement ou du non fonctionnement d'une vanne (comme à Harrisburg) suivi d'un fonctionnement défectueux du système de refroidissement de secours.

— de la rupture de la cuve, donc perte totale de l'eau de refroidissement. Cet accident n'a jamais été pris en compte, donc aucune parade n'a été envisagée (1).

«Quelles seraient les conséquences d'un tel accident?

«Pour un réacteur à neutrons lents tel que les P.W.R. une explosion d'origine nucléaire et ses effets de souffle ne sont pas à craindre. Le danger principal provient de

l'énorme quantité de produits radioactifs susceptibles de se répandre dans l'atmosphère sous la forme de gaz et d'aérosols libérés lors de la fusion du cœur. Rappelons qu'un réacteur de 1000 MWe a accumulé, au bout de trois ans de fonctionnement, une quantité de produits radioactifs de longue vie équivalente à celle que créerait l'explosion de 3000 bombes du type Hiroshima. Cette quantité est du même ordre de grandeur que celle libérée par l'ensemble des explosions nucléaires dans l'atmosphère jusqu'à l'accord de 1963, sur leur arrêt. Rappelons que cet accord a été motivé par l'augmentation de la radioactivité sur la planète bien que les explosions aient été étalées sur 18 ans et effectuées en différents endroits peu habités de la terre.

«Ces dernières années, diverses études ont été effectuées afin de déterminer l'étendue de la zone à haute contamination radioactive en cas d'accident grave survenant à un réacteur nucléaire. Une analyse de ces études est jointe à notre dossier; elle a été faite par un groupe d'enseignants et de chercheurs des Universités d'Aix-Marseille I et II. La conclusion qu'on peut en tirer est qu'il paraît probable que, outre un nombre considérable de morts si des mesures d'évacuation ne pouvaient être prises à temps, un accident grave de réacteur signifierait la mort de toute une région et la ruine économique du pays.

«Il semblerait logique, sans vouloir être alarmiste, que les habitants de cette région soient informés du danger qu'ils peuvent encourir. L'accident d'Harrisburg a montré que toute entreprise humaine comporte une marge d'erreur. Un accident du même type, avec moins de chances dans son déroulement, pourrait condamner notre région et ses habitants. En effet, les conséquences de rejet de produits radioactifs dans l'environnement sont de plusieurs ordres:

— mort immédiate ou différée des personnes se trouvant sur le passage du nuage radioactif.

— contamination de vastes étendues rendues ainsi inhabitables pendant de nombreuses années ou même définitivement.

— augmentation du nombre de cancers et leucémies dans les 10 ou 15 années suivantes.

«L'espace à évacuer comprendrait non seulement la zone touchée lors du passage du nuage radioactif lui-même, mais de plus les régions voisines de cette zone qui serait balayée à longueur d'année par les vents, dispersant les poussières radioactives déposées sur le sol au moment de l'accident.

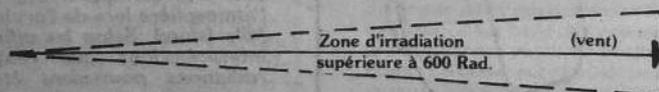
«Nous ne voulons pas nous prononcer quant au bien fondé de l'ampleur qu'a pris le programme nucléaire de la France, et en particulier dans notre région, et à son utilité; nous nous sommes bornés à rendre compte des évaluations scientifiques qui ont été faites de l'un des graves dangers que peut présenter une centrale nucléaire.

«Nous restons à votre disposition pour tous renseignements, explications et informations que vous souhaiteriez. Nous acceptons, en particulier, tout débat contradictoire avec des représentants de l'EDF (à condition qu'ils soient qualifiés) ou du CEA sur la possibilité et les conséquences d'un accident grave de réacteur nucléaire.

«Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations les meilleures».

Signé: G.S.I.E.N.-Provence, Les Muriers blancs Bât. B. Avenue Solari 13090 Aix-en-Provence.

(1) D'où la gravité de la découverte récente des fissures (voir article p. 9 à 11).



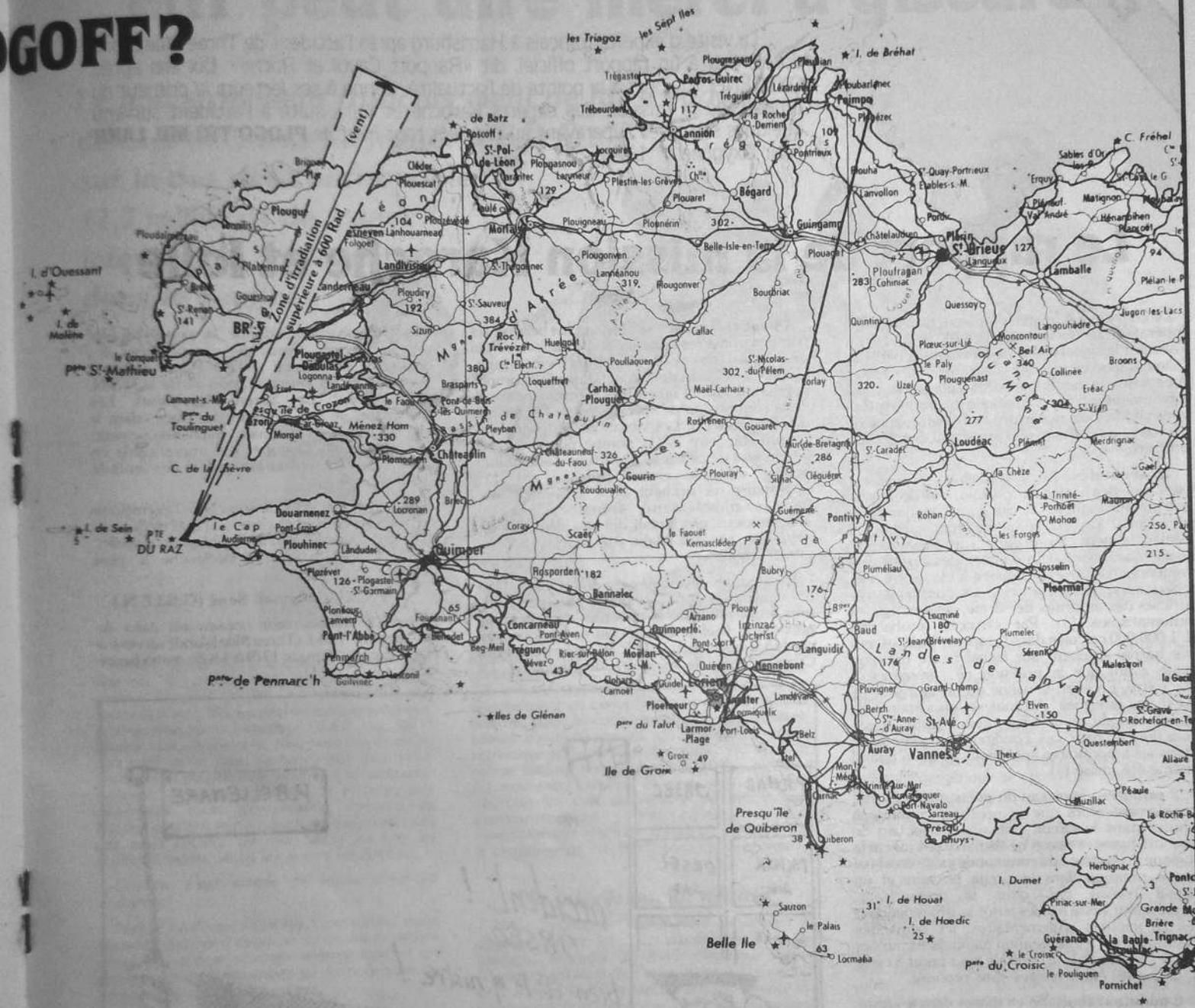
Gabarit à découper suivant le pointillé ou à reproduire sur papier calque.

ROSE DES VENTS

Cette rose des vents, extraite de l'Étude d'Impact proposée par EDF pour le site de Plogoff, indique les directions préférentielles des vents à la pointe du Raz. On remarque que selon les vents, les secteurs allant de Brest à Lorient en passant par Quimper pourraient «bénéficier» des retombées d'un accident grave à Plogoff.

LES D'UN ACCIDENT NUCLÉAIRE GRAVE

LOGOFF?



CALCULEZ VOUS-MÊMES

Cette carte donne, pour un vent moyen de direction sud-sud ouest, l'étendue de la zone à très haut risque en cas d'accident majeur à Plogoff, telle qu'elle peut être déterminée à partir des calculs à l'Institut de sûreté des réacteurs nucléaires de Cologne. Cette zone correspond à des niveaux d'irradiation supérieurs à 600 RAD (donc immédiatement mortels). Pour un vent moyen ou faible, cette zone a une largeur de

0,3 km à 1 km de distance de la centrale, 7,5 km à 60 km de distance, et 11 km à 100 km de distance. Le gabarit, que nous vous proposons d'utiliser, est adapté à l'échelle de la carte. Pour l'utiliser, il convient d'en placer le sommet sur le point d'émission éventuel (c'est-à-dire Plogoff), et de positionner la médiatrice suivant la direction du vent (consulter le bulletin météo dans votre quotidien habituel).

VOTRE RISQUE D'IRRADIATION

...TÉLEX... AGENCE P.F.A. ...ACCIDENT A LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE PLOGO/TRI/MIL/LANN...

La visite d'experts français à Harrisburg après l'accident de Three Mile Island donne lieu à un rapport officiel, dit « Rapport Cayol et Roche ». Dix ans après, OXYGÈNE, toujours à la pointe de l'actualité, donne à ses lecteurs la primeur du rapport de la mission des experts Karoche et Iolle, suite à l'accident survenu quelques semaines auparavant au réacteur tout neuf de **PLOGO TRI MIL LANN** (voir Oxygène n° 112, p. 37 à 54).

Le rapport de la mission Karoche et Iolle

Le 28 mars à 4 heures du matin, heure locale, l'opérateur de service sur P.T.M. n° 1 (1) voit s'allumer le signal d'alarme indiquant la perte de l'alimentation en eau des générateurs de vapeur. A ce moment, les événements s'enchaînent très rapidement; arrêt automatique du groupe turbo-alternateur, puis ouverture de l'électrovanne de décharge du pressuriseur sur signal de pression primaire élevée.

12 secondes: l'arrêt d'urgence du réacteur par chute des barres de contrôle ne se déclenche pas immédiatement (2). Sur les installations plus anciennes, l'arrêt d'urgence était couplé au déclenchement du groupe turbo-alternateur. Mais maintenant, afin d'éviter des arrêts trop fréquents, cet arrêt d'urgence a été différé. Les opérateurs, suivant en cela les consignes très strictes des autorités de sûreté, laissent agir les automatismes (3). Par chance, (probabilité 1/1.000.000 calculée dans le rapport Rasmussen) les barres tombent sur signal haute pression juste avant que la pression ne commence à décroître. En effet, la vanne du pressuriseur ne s'est pas refermée. A l'analyse, on s'apercevra qu'elle est du modèle bien connu pour ne pas fonctionner dans ces conditions, modèle testé dans les laboratoires spécialisés et qui a quand même été utilisé (4).

2 minutes: le niveau du pressuriseur monte rapidement alors que la pression continue à chuter dans le circuit primaire. L'injection de secours haute pression ne démarre pas (5) car la logique du système de commande exige un signal basse pression dans le circuit primaire et un signal niveau bas dans le pressuriseur. L'opérateur laisse agir les automatismes pendant les 20 minutes réglementaires, les demandes d'autorisation d'intervention manuelle formulées par le Directeur de la centrale pour parer à cette situation (6) étant restées sans réponse.

6 minutes: ébullition en masse dans le cœur.

15 minutes: les membranes d'éclatement du ballon de décharge du pressuriseur crèvent, ce qui permet un déversement de l'eau contaminée du circuit primaire dans l'enceinte de confinement.

1 heure: la pression chute de plus belle, et les pompes primaires commencent à caviter, ce qui provoque de très violentes vibrations. L'opérateur laisse donc fonctionner les pompes primaires, suivant en cela les recommandations de la commission de spécialistes de l'Académie des Sciences (7). Les vibrations provoquent la rupture du joint de la pompe primaire n° 2, conduisant de ce fait à l'ouverture d'une grande brèche dans le circuit primaire (8). Les opérateurs recherchent alors activement les vannes d'isolement, signalées par les académiciens, prix Nobel, dont les idées géniales semblent ne pas avoir été suivies par les constructeurs.

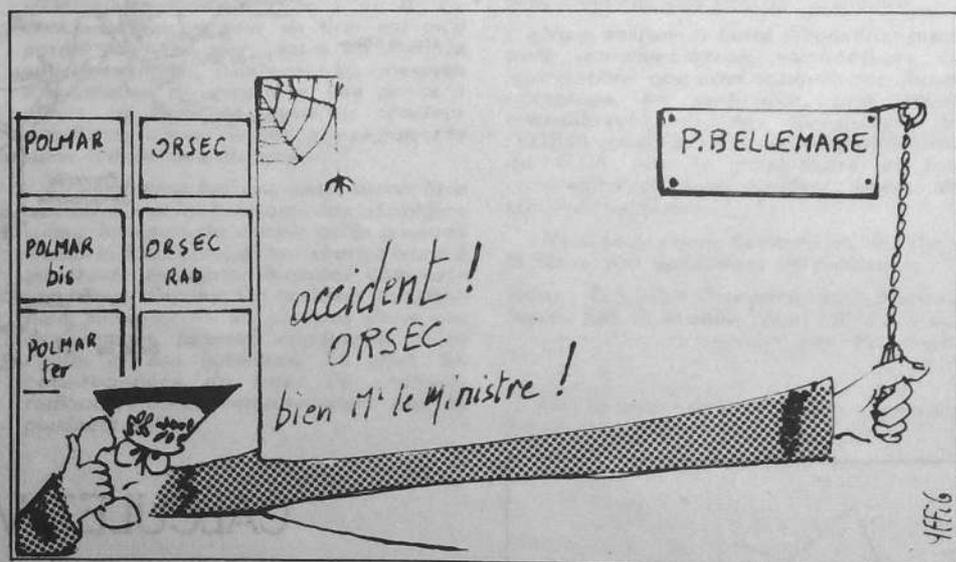
La situation devenant celle du L.O.C.A. (lost of cooling agent: accident par perte de réfrigérant primaire) le directeur de la centrale prévient le Préfet. Celui-ci fait se déployer, en cordon d'isolement, la C.R.S. casernée à Pont Croix et avise le ministère de l'Industrie. Le

Ministre, réveillé, ordonne la chose la plus urgente à son niveau de compétence: des consignes de silence à l'A.F.P., la radio, la télévision et les journaux, puis alerte le D.S.N. (Département de Sûreté Nucléaire). Les spécialistes se font réserver des places dans le premier avion en partance. Malheureusement, l'aérodrome de Quimper est impraticable en raison de la tempête qui fait souffler des vents de 180 km/h.

Le préfet sort alors de son coffre l'exemplaire du plan **Orsec-Rad** et s'aperçoit qu'il ne dispose que de celui de Fessenheim, rédigé en alsacien. Alors, à tout hasard, il déclenche le plan Polmar...

P.C.C. Raymond Sené (G.S.I.E.N.)

Note: Le déroulement horaire est celui de l'accident de T.M.I. (Three Mile Island) survenu à Harrisburg le 28 mars 1979 à 4 h du matin heure locale...



(1) Plogoff Tri Mil Lann.

(2) L'arrêt d'urgence était couplé avec le déclenchement du groupe turbo-alternateur pour tout CP 1. Ce n'est plus le cas pour les réacteurs de 1300 MW de CP 2.

(3) Ce qui n'était pas le cas à T.M.I.

(4) Ces vannes sont testées pour débiter de la vapeur et non de l'eau. Lorsqu'elles fonctionnent pour de l'eau, elles se bloquent en position ouverte.

(5) A T.M.I., la logique de démarrage de l'injection de secours haute pression était commandée par le signal basse pression dans le circuit primaire ou par le signal de niveau bas dans le pressuriseur.

(6) Le 19 avril 1979: telex du chef de centrale du Bugey au D.S.N.:

«Objet»: protection contre le risque de défaillance d'une vanne de décharge pressuriseur.

Les réflexions que nous menons à l'issue de l'accident survenu sur une tranche de Three Mile Island permet de penser:

— d'une part que la consigne de conduite accident à 8: «rupture de la phase vapeur du pressuriseur» est actuellement insuffisante car elle ne précise pas la conduite à tenir en cas d'échec de l'isolement de la vanne de décharge défaillante par la vanne motorisée correspondante.

— d'autre part que le système de protection actuel pourrait dans certaines configurations ne pas initier à coup sûr l'injection de sécurité suite à un tel incident.

Nous sommes en train d'étudier avec la région d'équipement Alpes-Lyon les modifications qu'il y aurait

lieu d'apporter à la consigne en question. Nous avons, à titre provisoire, donné comme instruction aux exploitants, de déclencher manuellement l'injection de sécurité s'ils se trouvaient dans la situation ou, en cours d'application de A8. Si la vanne d'isolement de la décharge refusait de se fermer, cette injection manuelle interviendrait dès 131 bars.

Nous souhaitons recueillir votre avis sur cette instruction».

(7) Commission des Sages de l'Académie des Sciences constituée de MM. Auger, Neel (prix Nobel), Kastler (prix Nobel), Bernard, Gautheret et Latarjet. Rapport remis au Ministre de l'Industrie.

(8) à T.M.I., les opérateurs ont sauvé les pompes primaires, permettant par la suite le refroidissement du réacteur.

edf peut dire merci à giscard !

Le gouvernement français vient de faire cadeau de 11,7 milliards de francs à E.D.F. sur le dos des contribuables.

11,7 milliards de francs jetés par la fenêtre... dans le gouffre nucléaire.



photo Fanch Ladurée

Jamais, depuis 1974, le chef de l'État n'avait défendu le programme nucléaire français comme Giscard l'a fait à l'occasion de ses «vœux» pour 1980. La problématique simpliste, et chauvine, dans laquelle il l'a fait, conduit à penser que, désormais, tout acte d'opposition aux décisions des technocrates qui nous gouvernent pourra être assimilé à un acte anti-patriote, à un sabotage de la France; que désormais toute contestation relèvera de l'action psychologique au service des puissances qui nous veulent du mal, selon les uns les multinationales, selon les autres les Arabes.

Comme c'est simple de régler ainsi un problème!

Malgré les dangers que nous encourons, nous sommes décidés à apporter ici quelques petites précisions sur la situation énergétique et un aperçu des conséquences de la poursuite du programme nucléaire français.

Un cadeau de plus de 11 milliards de francs

Le président a affirmé que le programme permettrait d'économiser 45 millions de tonnes de pétrole en 1985. Il a d'entrée de mensonge omis de signaler que, vu le mauvais rendement des centrales, 30 de ces millions partiraient chauffer les poissons et les petits oiseaux. Restent 15 millions de tonnes utiles qu'il aurait peut-être été plus judicieux de chercher à économiser qu'à produire! Pour éclairer cette critique, examinons ce qu'on aurait pu, par exemple, faire avec le «cadeau» de 11,7 milliards de francs que les contribuables viennent, par le bon vouloir du gouvernement, de faire au service public EDF (remise de sa dette étatique, c'est-à-dire 15% environ de sa dette totale...)

Avec 11,7 milliards de francs, on construit un réacteur de 1300 MW, soit 5 milliards de F; on isole et on équipe en tout-électrique les 130.000

logements existants, auxquels on peut le raccorder (10 KW en pointe par logement), soit 2,9 milliards pour l'isolation, 2 milliards pour l'équipement en convecteurs et les 1,8 milliard restant pour le cycle du combustible (mines, usines d'enrichissement, de fabrication et de retraitement du combustible nucléaire). Avec la même somme, on peut isoler 500.000 logements (1) existants, chauffés au gaz, au fuel ou au charbon en vue de réduire de moitié leur consommation (c'est comme si cet investissement résolvait, à coût d'utilisation nul, le chauffage de 250.000 logements existants!).

Un intérêt social négatif

Nous pouvons maintenant évaluer la différence entre les coûts d'utilisation pour les usagers: le coût du KWh électrique basse tension étant de 0,40 F tout compris (2), contre 0,18 F pour le KWh fuel en tenant compte du rendement de la chaudière (gaz et charbon sont un peu moins chers), et en supposant une consommation de 20.000 KWh utiles par logement isolé (le double avant isolation), dans le premier cas, le chauffage des 130.000 logements tout-électrique et des 370.000 logements fuel non-isolés (par manque de crédit) reviendra globalement à 370 millions de F/an. Il n'en est que de 180 millions de F pour les 500.000 logements isolés chauffés au fuel (choix le plus défavorable).

Par ailleurs, avec ce même investissement de 11,7 milliards de F on substitue l'équivalent de 520.000 tonnes de fuel avec la stratégie de reconversion nucléaire, alors qu'avec la stratégie d'isolation on économise un million de tonnes de fuel, par an. L'intérêt social du choix gouvernemental est négatif.

(1) Notre façon d'aborder le problème est indicative au sens où 70% environ de l'accroissement de la production d'électricité est à attribuer à la percée du chauffage électrique, pour l'essentiel dans l'habitat.

Quand on voit la rationalité du programme nucléaire conduire le gouvernement à obliger même les non-consommateurs d'électricité à payer le développement d'EDF (1000 F par ménage actif), au nom d'une prétendue diminution de la dépendance pétrolière, on se met à éprouver les plus graves inquiétudes pour l'avenir (3). Il est donc de plus en plus urgent que le débat énergétique se centre sur l'essentiel:

- une dénonciation des effets sociaux et économiques du programme;

- une stratégie énergétique définie démocratiquement région par région;

- et simultanément un combat acharné contre le lobby électro-nucléaire qui, après avoir englouti 250 milliards de F dans le programme, n'est capable que de proposer des réacteurs non fiables et dangereux, et une énergie hors de prix, mais obtient toujours plus de crédits et de subventions pour se développer. Ceux qui revendiquent la gestion des «affaires» en se prétendant préoccupés par les problèmes nucléaires devraient abandonner toute argumentation fondée sur une prospective figée des besoins, dont notre exemple chiffré a montré le caractère abusif.

Yves Lenoir.

(Amis de la terre)

(2) Malgré une augmentation de 55% entre le 1.1.79 et le 1.1.80, le prix du fuel a moins cru en valeur absolue (0,50 F le litre, soit 0,05 F/KWh utile) que le prix de l'électricité basse tension (27% soit environ 0,08 F/KWh).

(3) On verra sous peu le gouvernement réaccorder un prêt de 11 milliards à EDF ou lui garantir quelque nouvel emprunt pour lui permettre de se dégager sans trop d'effort d'un certain nombre de ses emprunts privés, et ainsi de suite jusqu'à «assainissement» sans augmentation exagérée des tarifs. Un moyen comme un autre pour le service public d'honorer ses promesses de 1975 et de confondre ses détracteurs (dont votre serviteur): «le KWh électrique verra son prix baisser à franc constant à partir du début des années 80». Ensuite l'économie française sera structurée autant autour de l'électricité que les transports autour de l'automobile.

un centre de recherche pour la promotion des énergies douces

Février 1980 : à Plogoff, l'enquête d'utilité publique pour la construction d'une centrale nucléaire se déroule sous la « protection » des gardes-mobiles. Aux États-Unis, la commission d'enquête sur Three Miles Island annonce que la centrale nucléaire d'Harrisburg a échappé de peu à la fusion du cœur (à 1 h près). Au Danemark, le gouvernement repousse par souci de sécurité, ses commandes de réacteurs nucléaires à une date ultérieure. L'Autriche a, par voie de référendum, refusé toute implantation de centrale nucléaire. La Suède, elle, se prépare à un référendum sur l'utilisation de l'énergie nucléaire. Pendant ce temps-là, chez nous, EDF recherche des sites pour installer deux surgénérateurs de 1500 MW (dont l'un à Brennilis...?)

Par ailleurs, de plus en plus de nos concitoyens commencent à s'intéresser aux énergies renouvelables. En Bretagne, le projet Alter régionalisé démontre, chiffres à l'appui, que la Bretagne peut se passer du nucléaire et du pétrole, et assurer son autonomie énergétique dès la fin du siècle en se basant uniquement sur les énergies renouvelables! Aux États-Unis, des crédits ont été débloqués (644,4 millions de dollars au département de l'Énergie) pour que les énergies renouvelables fournissent 20% des besoins du pays en l'an 2000. D'importantes déductions fiscales sont prévues pour ceux qui s'équipent en matériel solaire ou éolien.

Sortir de l'impasse

Mais en France, les discours remplacent les subventions. Les énergies nouvelles ne sont évoquées par les pouvoirs publics que pour tenter d'étouffer les voix de ceux qui protestent contre le programme nucléaire dément qu'on veut nous imposer. Officiellement, on affirme que ces énergies ne fourniront que 2 à 3% du bilan énergétique de la France de l'an 2000! Il est vrai que les budgets de recherche en ce domaine sont dérisoires. La plupart des subventions vont, jacobinisme oblige, à des projets centralisés présentés par de gros industriels, qui trouvent ainsi un moyen rentable pour réduire le coût des besoins en énergie de leurs entreprises, grâce à des crédits publics.

Qu'est ce que le C.R.E.P.T.A.B. ?

Le Centre de Recherche, d'Études et de Promotion des Technologies Appropriées en Bretagne est une association loi 1901 qui a pour buts :

— de conduire toutes recherches et expérimentations sur les technologies appropriées permettant une utilisation harmonieuse des ressources énergétiques renouvelables de la biosphère (soleil direct, biomasse, vent, eau, etc...)

— de promouvoir la mise en œuvre de ces technologies appropriées en Bretagne et plus particulièrement en milieu rural.

— d'engager pour elle-même ou pour le compte de tiers toutes réalisations pouvant contribuer à la réalisation des buts susmentionnés (article 2 des statuts).

Le siège social est situé à la Mairie de Brennilis (29).

Les énergies renouvelables sont pour la Bretagne la seule voie pour échapper à long terme au nucléaire, comme l'a prouvé le projet Alter Breton. Cet état de fait nous impose deux attitudes : il s'agit d'une part de continuer à combattre le nucléaire, le type de société qui le produit et celle qu'il secrète (ce combat passe par les C.L.I.N., les associations écologiques, les associations de consommateurs, certains partis politiques ou syndicats, etc). Il est temps, d'autre part, de prendre en charge la promotion des énergies renouvelables, afin de prouver à la population de notre région qu'il s'agit bien là d'une voie pour échapper au nucléaire que nous refusons.

Mais si la lutte anti-nucléaire est relativement puissante et plus ou moins structurée en Bretagne, il n'en va pas de même pour celle en faveur des technologies alternatives. Certes, il existe en Bretagne de nombreux individus ou groupes qui conduisent des expérimentations dans ce domaine, mais chacun est isolé dans son secteur, gêné par le manque d'information et surtout de moyens. De ce fait, chacun recommence les mêmes expériences faute de pouvoir bénéficier des résultats des recherches faites par d'autres groupes ou individus. Le manque de moyens financiers explique le peu de réalisations de taille significative dans notre région, et pourtant ces réalisations importantes pourraient être un moyen de convaincre les gens pour l'instant peu sensibilisés aux énergies renouvelables.

Alors ne serait-il pas temps de réunir nos forces, d'échanger nos expériences et de réaliser ensemble des projets plus démonstratifs?

Une association régionale

Partant de ce constat, un certain nombre de militants réunis à Loqueffret (29) le 20 janvier 1980 ont décidé de créer une association régionale pour regrouper tous ceux qui s'intéressent aux énergies renouvelables, et plus largement aux technologies appropriées en Bretagne. Le centre de recherche, d'études et de promotion des technologies appropriées en Bretagne (C.R.E.P.T.A.B.) voudrait être :

— un centre de documentation pour tous ceux qui s'intéressent à ces questions (particuliers, associations, collectivités locales, etc...)

— un moyen de se rencontrer et d'échanger des expériences

— un centre de formation (stages, etc...)

— un moyen de collecter des fonds pour promouvoir l'expérimentation en énergies nouvelles (subventions d'organismes publics, souscriptions...)

— un bureau d'études qui puisse concevoir et réaliser des installations intégrant plusieurs types d'énergies alternatives en liaison avec des collectivités locales (municipalités, instituts ruraux, etc...) ceci dans un but de promotion des énergies renouvelables en milieu rural.

Les premiers projets

Dans l'immédiat, les statuts du C.R.E.P.T.A.B. ont été déposés. Un bureau provisoire a été désigné pour lancer l'association en attendant la nomination d'un nouveau bureau lors de la première assemblée générale des adhérents (1). Durant les mois de mars et d'avril une campagne d'adhésion sera lancée tant par contact personnel que par l'intermédiaire des médias. Un local va être aménagé (pour des raisons pratiques, il sera situé dans les Monts d'Arrée) afin de jeter les bases du centre de documentation breton sur les technologies appropriées. Si les finances de l'association le permettent (et si nous pouvons obtenir des subventions dans le cadre des créations d'emploi d'utilité collective), un secrétaire-documentaliste sera recruté. Il aura pour charge de mettre en place le centre de documentation, d'organiser des rencontres régionales sur les diverses filières de production d'énergies renouvelables (solaire direct, biomasses, éoliennes, etc...)

Tous ces projets ne pourront bien entendu voir le jour que s'ils rencontrent un écho favorable chez ceux qui s'intéressent en Bretagne aux technologies appropriées. Pour être crédible, l'association a besoin de nombreux adhérents et de finances solides.

(1) L'assemblée générale des adhérents aura lieu à Brennilis au mois de mai pour désigner le bureau définitif et le conseil d'administration du CREPTAB.

Centre de Recherche, d'Études et de Promotion des Technologies Appropriées en Bretagne

Bulletin d'adhésion

Nom, prénom: _____

Rue: _____

Code postal, ville: _____

- Membre actif (cotisation 50 F)
 Membre bienfaiteur (au moins 10 fois la cotisation de base) — Je verse F
 Souscription — Je verse F

Cocher la case correspondant à votre choix.

Les règlements sont à adresser à : C.R.E.P.T.A.B., C/O Hervio J.M. Ecole Publique — 29126 Loqueffret.

(Chèques à l'ordre du C.R.E.P.T.A.B.)

(suite de la page 6)

Quelques sujets de satisfaction cependant. L'interdiction de tirer le chevreuil en 1979 dans le Finistère, par exemple. Il serait bon de connaître les raisons de cette soudaine décision (4). Ainsi, cette année, ne devrait-on pas assister aux lamentables spectacles auxquelles donnent lieu ces « fameuses battues au chevreuil ». Autre point réjouissant : « Le gibier d'eau » semble en augmentation sensible depuis quelques années. Ceci est vraisemblablement dû à la mise en place de réserves, mais aussi en partie grâce à l'heureuse mesure de suppression de l'ouverture trop précoce du 14 juillet.

«La bécasse, ça fait sérieux»

Une ombre de taille cependant, et dont personne dans le monde de la chasse ne semble s'inquiéter : le sort de la bécasse. Dernier gibier sauvage à fréquenter notre région, ce fascinant oiseau semble faire les frais de l'avidité des chasseurs qui, depuis plusieurs années, n'ont plus de vrai gibier à « se mettre sous la dent ». Chasser la bécasse « ça fait sérieux ». Chasse réservée à quelques adeptes voici peu de temps, tout le monde s'y met à présent. Dès la Toussaint, la pression de chasse devient infernale : vallées, broussailles, taillis, marécages, doubles haies sont rageusement fouillés, passés au peigne fin. A chaque « grande passée » de honteux tableaux sont réalisés car la mordorée est encore abondante dans notre région du bout du monde, qui reste une zone de migration privilégiée. Une des meilleures, sinon la meilleure, en France.

Va-t-on attendre que le désastre soit consommé et, comme pour la perdrix grise, prendre des mesures de protection lorsque l'on aura « tué la poule aux œufs d'or » ? La vente de cet oiseau aurait été enfin interdite cette année. C'est un grand pas car cette mesure limitera le commerce de quelques salopards bien connus (pensez donc 50, 60 parfois davantage, dames au long bec à 20 F pièce, « ça paye les cartouches, le permis et... l'essence »). Personne donc ne pense à protéger la bécasse. Ceci paraît d'autant plus incroyable, inadmissible, que ces mêmes chasseurs ont vu diminuer perdrix grises et lièvres. Qu'attend-on pour réagir sagement en ce qui concerne ce migrateur ? Hélas, en ce domaine encore les préjugés ont la vie dure. Interrogez un chasseur moyen et faites lui part de vos inquiétudes pour ce qui concerne le cheptel bécasse ! Vous serez stupéfait des réponses. Réponses au demeurant fort révélatrices de la mentalité, de l'ignorance et de la cupidité de la plupart des fins nemrods sur la vie et les mœurs de ce « drôle d'oiseau ».

«Génération spontanées»

La bécasse ? Limiter les captures ? Vous rigolez ! « Elles viennent d'ailleurs — le d'ailleurs désigne dans l'esprit du chasseur un lieu paradisiaque « où ça grouille » — et puis, si c'est pas nous qui les tuons, ça sera d'autres. On n'a déjà plus rien ici. Alors s'il faut aussi réglementer la chasse à la bécasse ! Où allons nous ? »

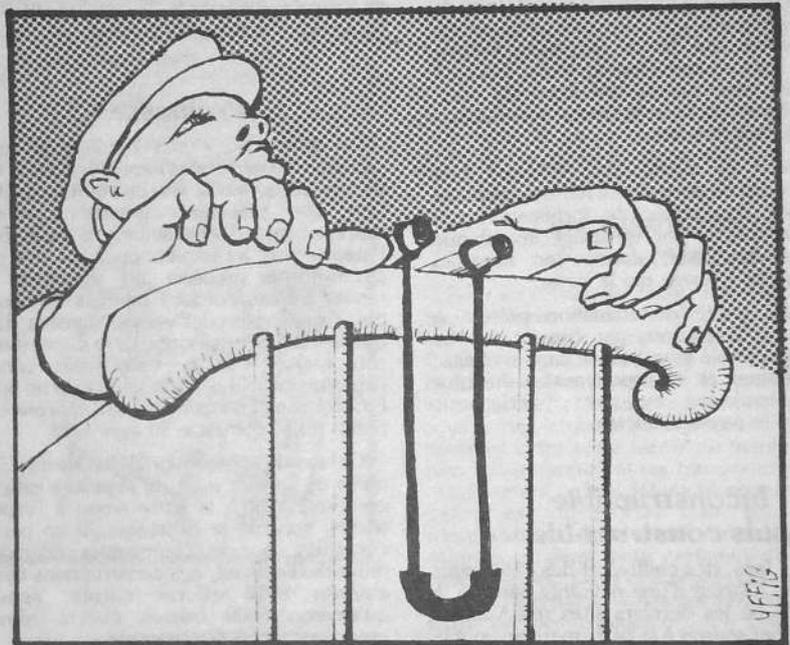
Pour la masse des porteurs de fusils, la méconnaissance est totale des origines et des migrations de scolopax. A les entendre et à les croire, ces oiseaux que l'on retrouve régulièrement dans nos taillis, dès la fin octobre, début novembre « tombent là » comme par enchantement, parce que c'est la saison. Elles doivent sans doute provenir d'accouplement mystérieux, de générations spontanées qui assurent jusqu'à la fin des temps, la pérennité de l'espèce.

(suite page 20)

(4) Officieusement, on parle d'une fermeture pour 1979 car en Finistère les instances officielles auraient refusé le plan de chasse pour gros gibier proposé à toutes les fédérations par les pouvoirs publics (à vérifier).

PLOGOFF EN PROCÈS

le temps des voyous



En choisissant la manière forte et pour imposer aux populations du Cap Sizun une consultation dont on se demande bien ce qu'elle a de démocratique, appuyée de surcroît sur un dossier des plus contestables, le Préfet du Finistère s'engageait sur une voie pleine de dangers. L'a-t-il fait par suite d'une erreur manifeste d'appréciation de la situation ou en toute connaissance de cause ? Toujours est-il que les citoyens lui seront redevables d'une belle leçon de civisme avec travaux pratiques sur le terrain.

Combien, parmi les Bretons aujourd'hui scandalisés, étaient jusqu'alors conscients des forces de violence et de subversion amassées, conditionnées par le pouvoir pour imposer ses vues même les plus débilés, aux populations. Il aura fallu voir les hommes d'armes cogner par plaisir, cracher sur les vieillards pour que les plus incrédules commencent à comprendre. Certains n'auront pas manqué de faire des rapprochements entre ce qui se passe en 1980 à Plogoff et les événements d'une période noire de notre proche histoire.

C'est vrai, l'impunité assurée aux forces de « l'ordre » les conduit toujours, quelle que soit leur nationalité et le pouvoir qui les emploie, à des exactions inqualifiables. En revanche, la volonté de faire triompher la justice, et la liberté suscitent toujours un réveil du sens civique. Aujourd'hui, le choix est à ce niveau : servir l'homme ou l'asservir. Plogoff n'est pas Kaboul, Quimper n'est pas Prague, ni Santiago. Mais prenons garde...

La façade de légalité que des juges appliqués tentaient de maintenir s'est brusquement effondrée ce jeudi 6 mars 1980. Avocats, journalistes élus, simples citoyens ont assisté avec stupeur aux excès des représentants trop serviles d'un pouvoir incapable de se contrôler plus longtemps. La violence et la hargne du procureur, le plaisir évident pris par les juges dans la manipulation de la « loi anticasseur » et du flagrant délit venant en parfait contrepoint de la brutalité gratuite des forces de l'ordre. C'est le civisme des capistes, l'honnêteté des témoins, la foi en l'avenir des Bretons qui, en quelques audiences, ont été condamnés. Et du même coup, justifiés et approuvés publiquement, les pires excès de forces de l'ordre. Quel spectacle désolant. Quel mauvais coup porté à la vraie justice. Cela, tous nous le ressentons au plus profond de nous-mêmes. C'est normal. Il en est toujours ainsi lorsque l'esprit des lois est bafoué et lorsque l'appareil légal est mis au service de causes douteuses.

Car la force des femmes et des hommes de Plogoff est là : ce sont eux qui détiennent la vraie légalité. Même s'ils se retrouvent à dix ou cent en prison. Ce sont bien eux qui défendent l'intérêt public.

La confusion entre les intérêts de quelques sociétés et le service de l'État a pris avec le nucléaire une ampleur encore jamais atteinte. C'est l'honneur des Capistes de ne pas cautionner ces manières de faire, même — et surtout — s'ils ne sont pas du bon côté de la matraque.

Il était une fois
une dune...

sous le béton, le sable !

Larmor-Plage est une petite commune littorale du Morbihan au charme apprécié tant de ses résidents permanents (environ 6000) que des habitants du «grand Lorient» ou des touristes d'été. Au cours des dernières années, comme partout en Bretagne, dans des situations semblables, la construction immobilière a contribué à modifier le paysage et la sociologie de ce qui était, naguère, une bourgade mi-paysanne mi-maritime mais qui, dès sa création en tant que commune, il y a environ cinquante ans, avait été investie par des «villes» en bord de mer, première forme de la «résidence secondaire» aujourd'hui bien connue.

Un secteur au moins avait échappé à la construction, et ce dernier site naturel, bien que dégradé par des restes de fortification des années quarante et par un usage anarchique comme parking, avait donné son nom au «boulevard des Dunes» qui le longe.

Désormais, cette dénomination prêtera à sourire, sinon à pleurer, car bientôt elle ne correspondra plus à grand chose dans la réalité : les archéologues et les toponymistes du futur pourront toujours en tirer parti pour reconstituer le paysage ancien.

Inconstructible puis constructible

Voici des faits, des chiffres et des dates pour illustrer une histoire d'une navrante banalité, à une époque où les derniers sites relativement préservés sont soumis à la loi du marché, pour le plus grand profit de quelques-uns.

Jusqu'en 1844, cette zone était propriété indivise de la commune de Plœmeur (commune mère de Larmor-Plage). A cette date, les dunes littorales et les pelouses de Toulhars, que les fermiers du hameau voisin de Kerblaisy utilisaient pour la pâture ou le séchage du goémon, furent partagés entre sept personnes, qui n'eurent pour cela qu'à acquitter un simple droit d'enregistrement (selon certains, un demi-droit).

Les choses restèrent en l'état jusqu'en 1971, lorsque des promoteurs achetèrent des parcelles sur le site, alors inconstructible. Puis il s'est agi d'élaborer un P.O.S. ce qui revint à l'équipe municipale élue en 77. Ce nouveau document classait la dune en zone UC, donc zone urbaine constructible. Le P.O.S., à l'état de proposition municipale, fut voté le 25 octobre 1977 par 12 voix contre 9 et un bulletin nul.

Promesses...

Du 8 mai au 7 juin 78, lors de l'enquête publique, 80 personnes exprimèrent leur volonté de voir conserver le site en l'état, aussi bien en tant que personnes privées que comme représentants d'associations, dont la SEPNEB. Parallèlement à l'enquête publique, une pétition circulait, qui recueillit 591 signatures et fut remise à Monsieur Le Commissaire Enquêteur qui, dans son procès-verbal, signalait d'ailleurs que la meilleure utilisation de la dune passait par son rachat par la collectivité (commune, département, ou région). Qu'à cela ne tienne, le P.O.S., sans changement, est approuvé par le préfet du Morbihan le 10 avril 1979.

Or, avant l'approbation définitive du P.O.S., le maire de Larmor avait, de sa propre initiative, et conformément à la lettre sinon à l'esprit des textes, accordé le 19 janvier 79 un permis de construire pour deux immeubles collectifs sur la dune de Toulhars, ces constructions occupant environ 8000 mètres carrés, cependant qu'environ 5000 mètres étaient rétrocédés gracieusement à la commune.

Il faut souligner que lors d'un précédent conseil municipal, répondant à une question précise à ce propos, le maire avait promis que cette question serait débattue en conseil à une date ultérieure. Non seulement, il n'en a rien été, le conseil étant mis à deux jours près devant le fait accompli, mais la commission des travaux elle-même, qui a traditionnellement son avis à formuler sur toute demande de permis de construire, n'a jamais été avisée officiellement du projet.

Ensuite, les événements se précipitent : constitution d'une «Association de défense des dunes de Toulhars», où la SEPNEB est partie prenante. Recours auprès du tribunal administratif de Rennes qui déboute les plaignants par arrêt du 6 juin 79. Institution d'un recours auprès du Conseil d'Etat le 5 août 79. Notons encore que malgré la directive gouvernementale du 26 août 79, consécutive à la «loi d'Ornano», le conseil municipal, à la majorité de 12 voix contre 9, refusait le 28 septembre 79 la révision du POS sur ce point précis.

Le 19 novembre 1979, les bulldozers passent à l'action : à pleins camions, le sable est évacué dans une décharge, sous les yeux de cinquante personnes environ qui manifestent leur réprobation par leur présence, cependant que Maître Lalauze, huissier, instrumente sur requête de l'association, en constatant le début des travaux et les conditions dans lesquelles il s'effectue.

Le premier décembre, à l'appel de l'association de défense, de huit associations écologiques, soutenues par quelques organisations politiques, quatre cents personnes manifestent silencieusement sur le site en plantant symboliquement huit arbres. Parmi elles, les conseillers municipaux opposés au projet et le conseiller général du canton.

A ce jour, le chantier est clôturé. A la place du sable, il y a un énorme trou qui recevra les fondations de deux immeubles de luxe, lesquels boucheront la dernière fenêtre qui s'ouvrait encore sur le littoral et qui donnait sur le magnifique paysage des passes de la rade de Lorient et sur Groix. Alors que d'autres choix politiques auraient permis, en déclassant cette zone lors de l'élaboration du POS, d'obtenir, auprès de divers organismes, les subventions qui auraient autorisé le rachat à un coût raisonnable pour la collectivité...

La prochaine fois que vous passerez par Larmor-Plage, suivez donc, comme vous le pourrez le bord de mer, et quand vous en serez au «boulevard des Dunes» (!), regardez bien : «sous le béton, le sable!»



Le chantier actuel du «Boulevard des Dunes»

photo Yves Quantel

PAYS VANNETAIS:

en suivant la route...

Après une série d'articles parus dans le numéro 3 d'Oxygène, il nous faut encore reparler des projets routiers dans le pays vannetais. La déviation de Saint Nolff (future route de Rennes) va se faire malgré l'opposition, des riverains. La construction des ouvrages dits «d'art» (ils ne sont pas en style breton gothique pourtant) est commencée. Les projets de déviation par le sud d'Auray vont être exposés en mairie. Et un autre projet se travaille dans le secret de l'administration: celui de la déviation du camp militaire de Meucon.

En cette période de pénurie de carburant et d'économies d'énergie, on ne peut qu'être surpris par cette abondance de travaux. On peut se demander aussi, si bientôt, les environs de Vannes ne vont pas ressembler à la banlieue de Los Angeles. Absurdité d'une logique ou en vue d'un «éventuel développement économique». Mais, ce faisant, on détruit le paysage qui faisait l'attrait de la région.

On objectera, bien entendu, qu'il y a aussi les impératifs «économiques»: désenclaver la région, favoriser les communications. La solution est-elle uniquement de favoriser la route? Une question vient immédiatement à l'esprit: où sont les projets pour améliorer la desserte ferroviaire, où sont les projets pour favoriser la voie d'eau (qui pour les transports lourds, est certainement plus économe que la route?)

Meucon: pourquoi ne pas améliorer le tracé actuel?

Depuis de nombreuses années, le camp militaire de Meucon gêne la circulation sur la route de Pontivy, à cause des tirs qui occasionnent la fermeture fréquente de la route aux véhicules civils. La véritable justification de cette construction de nouvelle route est d'éviter la traversée du camp militaire.

On ne peut que s'inquiéter de l'emprise militaire sur la Bretagne... Meucon, Coëtquidan, c'est la même logique. Une logique qui tiendrait compte seulement en second lieu des véritables intérêts économiques et humains des Bretons.

Pour remédier à cet inconvénient, de nombreux projets ont vu un commencement d'étude. Le dernier en date, qui a actuellement la faveur des «responsables» prévoit la construction de 15 kilomètres de route, passant à l'ouest du camp de Meucon et traversant les communes de Plescop et Grandchamp. Ce n'est qu'un des derniers tracés retenus, après l'abandon d'une autre décision prévue par l'est (Locqueltas et Meucon) et dont le projet a été abandonné à la suite des justes protestations des agriculteurs et des défenseurs de la nature et des sites. Ce projet aurait saccagé des exploitations agricoles, et la vallée de Tréhonté. Mais la nouvelle déviation pour l'ouest semble tout aussi dommageable tant sur le plan économique que sur le plan humain.

Une solution ferait pourtant l'unanimité: celle de l'amélioration du tracé actuel en traversant le camp militaire par une tranchée couverte (ou non). L'équipement a effectivement étudié cette solution d'une «tranchée couverte», mais est-ce la seule? (c'est en tout cas la plus chère). Les tirs occasionnant la fermeture de la route étant des tirs d'armes légères, une simple tranchée ou une butte construite sur le terrain militaire suffiraient peut-être. Il faut aussi souligner que dans dix ans, ou peut-être vingt, étant donné l'évolution des armements, le camp ne sera probablement plus opérationnel.



dessin Nono

VOUS ME DEMANDEZ EN QUOI UN PROJET DE 13KMS DE ROUTE PASSANT À L'OUEST DU CAMP EST MOINS CHER QU'UNE ROUTE PASSANT PAR LE MILIEU. C'EST FACILE À COMPRENDRE! MAIS JE RECONNAIS QUE VOTRE QUESTION EST JUDICIEUSE! KABOUL, MON CHER! LES CHARS RUSSES! LES JEUX OLYMPIQUES! AU FAIT, VOUS PENSEZ QUE LE VÉLOCE VA GAGNER, SAMEDI SOIR? !

Le moins cher?

L'administration a chiffré les coûts comparés des deux tracés, et soutient que le tracé central serait plus onéreux que celui de l'ouest. On ne peut qu'être surpris par les résultats de cette étude (faute d'avoir le détail des frais occasionnés). Le projet ouest comporte près de 13 kilomètres de route entièrement nouvelle (dont une portion Grandchamp-Vannes prévue à quatre voies) avec en plus, tous les problèmes de raccordement à la voirie existante, les coûts des expropriations, les ouvrages d'art très certainement nécessaires, en particulier du Loc. Le tracé central reviendrait à 53.000 F, plus un coût de 500.000 F par an pour l'entretien, et le tracé ne coûterait que 35.000.000 F??? Les 800 mètres de tranchée nécessaire pour effectuer la traversée du camp, plus la déviation du centre du bourg de Meucon (qui se fera de toute façon puisque le financement en est déjà prévu) semblent revenir bien cher! Il semble bien que le coût du tracé ouest ait été très nettement minimisé.

Une sorte de péage

Alors que vient de se terminer le procès des ententes illicites du «plan routier breton» entre compagnies routières, on ne peut que se demander à qui risque de profiter encore ces 15 kilomètres de routes à construire. Sans doute pas aux gens du canton. D'autre part, et en fonction du coût probable annoncé, les agriculteurs et les propriétaires riverains du projet ouest sont en droit de se demander à quel prix le terrain leur sera indemnisé, si le projet est réalisé.

Pour mieux faire passer la pilule, on nous déclare que cette route est nécessaire pour améliorer les échanges entre Vannes et Pontivy. Mais que penser de ce tracé quand on sait qu'il allongera le trajet entre ces deux villes de plus de

5 kilomètres par rapport au tracé actuel? En fonction de la circulation prévue de 5000 véhicules par jour, c'est près de 7.587.500 F de frais supplémentaires pour les usagers qui seront dépensés par an. Ces calculs ont été effectués en septembre 1979, et depuis les produits pétroliers ont évolué de la manière que l'on sait. Où sont les économies d'énergie?

Ce sont encore les automobilistes, les particuliers qui paieront l'addition. C'est en fait une sorte de péage qui leur sera imposé pour éviter la traversée du camp militaire.

Une quarantaine d'exploitations

Pour en revenir au projet routier, on ne peut que s'indigner devant le gâchis qu'il va réaliser dans le secteur agricole de Plescop et de Grandchamp. Ce sont près de 70 hectares qui risquent de disparaître dans les terrassements et sous l'asphalte (bitume sur les côtes, bitume sous la mer, bitume à l'intérieur: on n'a pas assez dénoncé cette autre forme de marée noire. Le plan routier breton et ses travaux connexes est certainement un bon débouché pour les produits pétroliers lourds!). Une quarantaine d'exploitations vont ainsi être démantelées, coupées en deux, pour certaines d'entre elles, inexploitable. Dans une région essentiellement vouée à l'élevage, a-t-on pensé à la traversée de la route par les troupeaux, aux transports de courte distance (aliments, fourrage) nécessaires dans de type d'exploitation et qui devront emprunter des circuits forts longs et compliqués, alors que le réseau vicinal permet fort bien de faire face aux déplacements?

Nous n'insisterons pas sur les autres nuisances écologiques qui sont inhérentes à toutes les créations de nouvelles routes. Quels avantages tireront de cette route les communes de Grandchamp et Plescop? Bien minces semble-t-il. Du point de vue commercial, une voie rapide, évitant le centre du bourg, enlèvera la clientèle de transit actuelle. Quant aux habitants de ces communes, elle les drainera sans doute plus sûrement vers les grands centres commerciaux de Vannes. Que dire aussi du trajet que feront des habitants de Locmaria, Grandchamp, et Locqueltas quand ils voudront aller à Vannes: «si on ferme la traversée du camp de Meucon c'est de 12 à 17 kilomètres supplémentaires qu'il leur faudra effectuer», a déclaré M. Blévin, conseiller général, lors de son intervention au conseil général.

Pour conclure, nous citerons les consignes données par M. Le Theule, ministre des transports, aux ingénieurs des Ponts et Chaussées le 27 septembre 1979 (article du Monde titrant «la fin de la démesure»): «les projets d'infrastructures doivent être étudiés dans un souci d'économie...», et encore «il est illusoire de penser que la France pourra se payer la réalisation de tous les projets qui sont dans les cartons, même s'ils sont défendus habilement. Ils finissent par créer un besoin, mais un besoin artificiel qui n'a pas de racines économiques évidentes». M. Le Theule avait-il le projet de déviation ouest du camp de Meucon dans les mains quand il a prononcé ces paroles? On pourrait presque le penser...!

Comité de défense de la CD 779: pour toute correspondance, s'adresser à P. Roussel — Lesmeuly 56390 Grandchamp.

triste campagne, triste chasse...

(suite de la page 17)

La mise en place de véritables mesures de protection s'impose donc, au plus vite. Nombre très limité de jours de chasse, comme pour les autres gibiers (1 à 2 jours par semaine); limitation des captures, et si possible recensements complets ou partiels, définition exacte «du temps de neige», ce qui nous éviterait les odieux massacres de l'hiver dernier (les bécasses quittant les régions enneigées se retrouvent dans les zones côtières plus tempérées...), mise en place d'un organisme national en liaison avec des organismes internationaux, afin de mieux connaître les migrations et l'ensemble des déplacements de cet oiseau, collaboration des scientifiques, des écologistes (5).

«A vous, Monsieur le Président»

Hélas, que fait-on localement, départementalement, régionalement, et sur le plan national, pour promouvoir une telle politique? A ce stade de la discussion et sur le plan général de la chasse, je suis pris d'un terrible doute que je formulerais à l'intention des responsables de la Fédération du Finistère (et des Fédérations de Bretagne, de France et de Navarre). A vous, Monsieur le Président, qui vous vantez d'être le premier écologiste du département, ainsi qu'à vos amis de la fédération, j'aimerais vous poser ces quelques questions:

Quand vous battrez-vous auprès des associations pour arrêter la destruction des zones humides en Bretagne (Langazel, en Tremaouezan par exemple)? Quand vous

battrez-vous pour promouvoir un remembrement soucieux des équilibres naturels? Que comptez-vous faire pour obtenir toutes indications sur les conséquences occasionnées aux migrateurs par les couloirs de lignes à très haute tension qui risquent de quadriller notre département?

Quand accepterez-vous au sein d'une organisation véritable de gestion, des scientifiques, des écologistes ayant pour mission de protéger la faune? Croyez-vous que les animaux sauvages appartiennent d'abord aux chasseurs, sous prétexte qu'il ont acquis un droit ou un permis de chasser?

Quand dénoncerez-vous les coûteux et inutiles repeuplements réalisés en dépit du bon sens par la plupart des sociétés de chasse communales? Quand dénoncerez-vous les pratiques barbares du déterrage ainsi que les battues au renard, principalement les plus tardives (début du printemps) et pour lesquelles les sociétaires, en cas d'absence, doivent payer une amende de 20 ou 30 francs?

Soyez persuadés que, si le monde de la chasse n'apporte pas, rapidement, des réponses claires sur ces quelques points, «notre sport favori» n'en aura plus pour très longtemps à vivre et sera de plus en plus contesté par l'opinion publique. Certes, le combat n'est pas facile. Raison de plus pour le mener tous ensemble!

«Les écolos purs et durs»

Pour conclure, je voudrais m'adresser aux associations (type ROC) qui mènent une campagne anti-chasse dans notre pays. Certes, l'intransigeance du monde de la chasse est telle qu'il est difficile de ne pas être aussi radical dans «l'autre sens» car il est évident, dans une telle bataille, que rien ne sera gagné par des «tièdes». Toutefois, annoncer clairement que l'on désire la suppression pure et simple de la chasse à long terme ne me semble ni souhaitable, ni crédible,

ni sérieux, et ceci pour de fort nombreuses raisons, qu'il serait sans doute trop long de développer dans cet article (6)

Un tel processus ne conduirait à rien de bon, et c'est à mon sens une énorme erreur stratégique. En effet, dans le monde de la pêche, de la protection des rivières et de l'eau, il existe des organismes, des hommes, même si je dois reconnaître qu'ils demeurent minoritaires dans leur «milieu», qui ont fait et font progresser la cause écologique ces dernières années. Ceux qui combattent pour l'eau, les rivières, la nature, la chasse, sont ou devraient être en fait les alliés les plus puissants pour la venue d'une société plus respectueuse des équilibres naturels sous toutes leurs formes (en particulier autre type d'agriculture). Vouloir mener ce combat seul avec les «écolos purs et durs», c'est une solution de facilité, et qui à mon avis, nous conduira irrémédiablement à l'échec, à une sorte d'écologie de salon.

Interdire la chasse? Demain la pêche! Après-demain la cueillette des champignons, des mûres, et pourquoi pas des châtaignes? En arriver à de telles extrémités revient à nous faire endosser une soutane verte d'ayatollah. Ceci, chers amis, ressemblerait fort à de l'écolo fascisme, à moins qu'il ne s'agisse du formidable échec de notre mouvement. Dans notre combat, il serait avant tout préférable de démontrer que le système productiviste actuel ne nous amènera rien de bon, et que prendre des mesures de protection à posteriori est la dernière des solutions...

Jean-Yves Kermarrec.

(5) Il existe un club français des bécassiers et de la sauvagine, qui fait du très bon travail en ce domaine et qui suit l'évolution (avec hélas peu de moyens) du cheptel bécasse (collecte des plumes, connaissance du sexe, etc...)

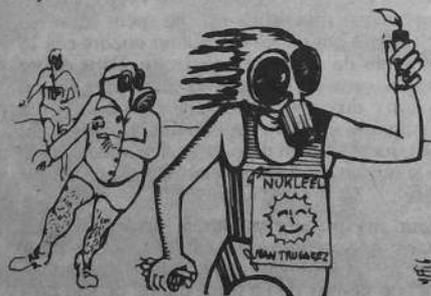
(6) Ce serait l'objet d'un autre débat, beaucoup plus stratégique, et politique.

Douarnenez
22-23 mars:

Assemblée Générale de la S.E.P.N.B.

L'assemblée générale annuelle de la SEPNB se tiendra les 22 et 23 mars à Douarnenez. Le samedi: à 9 heures, réunion du conseil d'administration, à la MJC. A 14 heures: travail des commissions. Trois commissions sont prévues: action éducative, finances, politique de la SEPNB. A 20 h 30: débat public autour du thème «Les énergies en Bretagne: incidences écologiques, économiques et sociales»; débat animé par J.C. Demaure, M. le Démézet et Y. Le Gal et avec la participation de nombreuses associations de défense et de protection de la nature. Le dimanche: à 10 heures, assemblée générale des adhérents. Rapports financier et moral. Compte-rendu des activités des sections de la SEPNB. A 14 h 30: «cross anti-pollution» organisé autour de Plogoff. Pour les personnes assistant aux deux journées, un hébergement est prévu sur place (au patronage de la Stella-Maris de Douarnenez; prévoir un sac de couchage): prévenir rapidement Yves Le Gal, (tél. 97.12.17).

Pourquoi un cross anti-pollution? Pour ses Assemblées générales, la SEPNB s'efforce chaque année de choisir un point chaud dans la lutte pour la défense de la nature et de l'environnement. L'an dernier, c'était à Ploudalmézeau, pour marquer l'anniversaire de l'Amoco-Cadiz. Cette année, dans le Cap Sizun, à Douarnenez pour manifester contre le projet de centrale nucléaire à Plogoff. Douarnenez a été choisie parce qu'il a été possible d'y trouver un local où les adhérents pourront débattre pendant deux jours. Mais il fallait aussi aller sur les lieux mêmes de la menace, donc à Plogoff, et là, organiser une manifestation non violente mais exprimant activement la volonté de lutte contre toutes les pollutions. D'où ce cross.



Ce cross anti-pollution n'est pas une compétition: chaque participant part quand il le veut. On courra au coude à coude, en groupe, en famille, entre gens d'un même quartier, d'une même association ou par catégories d'âge, et il ne sera pas interdit de marcher!

Les groupes de participants pourront s'arrêter aux aires de repos qui fragmentent le circuit. Là, sur une banderole, une phrase, un slogan, pour exprimer la lutte contre les pollutions de toutes sortes, notamment par les hydrocarbures, et le nucléaire. Il s'agira d'exprimer notre volonté de promouvoir les sources d'énergies douces, car «on veut vivre et travailler dans le Cap». A chaque halte, les coureurs reprenant leur souffle, clameront en chœur ces vérités qui échappent encore à certains décideurs.

Le cross se déroulera le dimanche 23 mars à partir de 14 h 30. Où? Autour de Plogoff, dans les landes et les chemins qui coulent le long des murettes, là où certains voudraient voir un jour une monstrueuse centrale.

Qui peut participer? Tous ceux qui refusent la solution suicidaire, qui nous est imposée, d'un programme gigantesque, délirant, de mégacentrales nucléaires. Quelques slogans possibles, en plus des habituels: «chantier géant, du bruit jour et nuit!», «Chantier géant, un gouffre à énergie!», «Chantier géant, conflits sociaux», «Face aux attaques des pollueurs: résistance!», «Plogoff résiste, Plogoff vivra».



fridu

dans la nature

Mars, avec les premiers rayons de soleil réapparaissent les reptiles qui abandonnent petit à petit l'abri où ils ont hiberné. A l'occasion d'une promenade, vous aurez peut-être la chance d'observer le plus grand des lézards de notre région : le magnifique lézard vert.

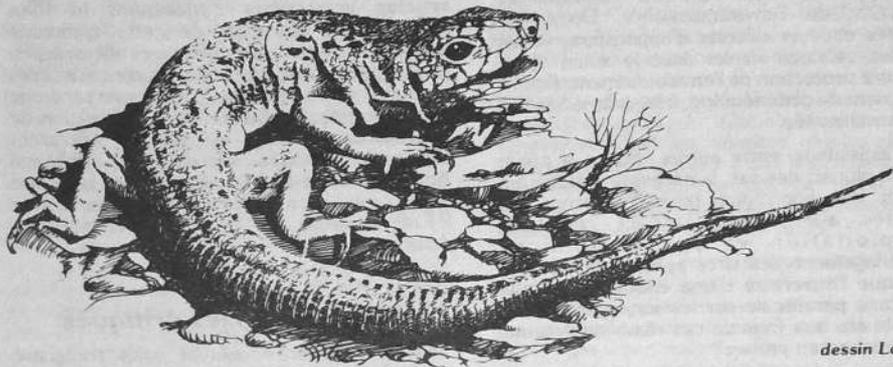
le lézard vert : un tempérament fantasque

Ce magnifique lézard, à la livrée vert pomme ou vert olive, mesure vingt à trente centimètres. En Bretagne, on le trouve essentiellement sur les côtes Sud et Ouest du Finistère. Il est plus fréquent en Haute Bretagne et très répandu en Brière. Il fréquente les broussailles, les haies ensoleillées et les bordures des champs et des bois. Diurne et sédentaire, il se chauffe au soleil sur les talus.

Le lézard vert est d'un tempérament fantasque : fuyant parfois à la moindre alerte ou restant immobile à le toucher. Il est capable de courir très vite pour rejoindre la souche ou le terrier de rongeur dans lequel il a élu domicile. Le lézard vert est un très bon grimpeur. Il se nourrit essentiellement d'insectes, de cloportes, d'araignées et de vers de terre. A l'occasion, il ne dédaigne pas les petits rongeurs, les œufs de passeraux, les fruits sucrés ou mêmes les jeunes lézards.

La saison des amours

Au début d'avril, les joues et la gorge des mâles s'ornent d'une coloration bleu-vif qui annonce le début de la saison des amours. Lorsqu'il rencontre une femelle, le mâle la poursuit de ses assiduités pendant plusieurs jours, la suivant fidèlement dans tous ses déplacements. S'il rencontre un rival, il réagit en amoureux irascible. Ces rencontres peuvent donner lieu à de féroces



dessin Lafleur

combats entraînant même parfois la mort de l'un des protagonistes, vu la gravité des morsures que s'infligent les deux reptiles.

Dès mai ou juin, la femelle dépose dans un nid creusé dans la terre ou les feuilles, 6 à 20 œufs blanchâtres. Ces œufs écloront au bout de 2 à 3 mois pour laisser sortir de jeunes lézards brunâtres.

Tout à fait inoffensif

L'hiver venu, les lézards verts hiberneront dès novembre sous une souche pourrie, dans un terrier ou sous un muret.

Ce reptile peut vivre six ans, mais les jeunes ne se reproduisent qu'au cours de leur deuxième printemps.

Contrairement à ce que l'on raconte parfois encore dans les campagnes, la morsure de ce lézard n'est pas venimeuse, et plutôt que de se couper le doigt comme on le conseillait autrefois, mieux vaut lui chatouiller la gorge pour le faire lâcher prise. Comme toutes les autres espèces de lézard, le lézard vert est aujourd'hui protégé ; il joue, en effet, un rôle de prédateur irremplaçable des insectes.

Jean-Marc Hervio.

dans la bibliothèque de fridu

Fridu a sélectionné ce mois-ci quelques livres pour nos jeunes lecteurs ; des livres qui leur permettront d'approfondir leurs connaissances sur la nature tout en passant d'excellentes après-midi au coin du feu...



■ Chez F. Nathan, collection «Rencontres avec...»: L'ÉTANG. — LA MER.

Pour chaque milieu naturel abordé, cette collection, animée par M. Develay, propose deux volumes : d'une part un «guide de reconnaissance», permettant d'identifier la flore et la faune du milieu étudié, d'autre part un «guide d'activités» pour la découverte de ce milieu. Les ouvrages, illustrés de nombreuses photos et de croquis, ont le mérite de présenter les biotopes étudiés d'une façon écologique en insistant sur les rapports qui lient les espèces végétales et animales entre elles.

■ Chez Hatier, collection «Ce que dit la nature...»: DANS LE PRÉ. — DANS LE BOIS. — D'ÉTANG EN MARAIS. — SUR LES RIVAGES.

Cette collection animée par S. Duflos, se présente également comme une introduction écologique aux divers milieux naturels. Chacun de ces ouvrages, abondamment illustrés, propose tout d'abord une présentation synthétique du biotope étudié ; les auteurs présentent ensuite la vie de la faune et de la flore de ces milieux au fil des saisons. De courtes

monographies insérées dans le texte, présentent les espèces les plus caractéristiques du milieu étudié. Outre des méthodes permettant de mieux découvrir tel ou tel milieu, cette série d'ouvrages propose des activités récréatives ou esthétiques réalisables à partir d'éléments naturels.

■ Chez Hachette, collection «La vie secrète des bêtes»: DANS LES BOIS ET LES FORÊTS. — DANS LES LACS ET RIVIÈRES. — LES RAPACES D'EUROPE.

Cette série d'ouvrages, animée par Michel Cuisin du Muséum d'histoire naturelle, se présente comme une série de monographies décrivant la vie des espèces les plus caractéristiques du milieu étudié. Les textes très bien conçus, font le point sur les données les plus récentes de l'écologie des espèces étudiées. Les dessins de Carl Brenders qui illustrent cette collection sont des merveilles de précision scientifique et de talent artistique. L'ouvrage consacré aux rapaces est particulièrement réussi à cet égard!

J.M. Hervio.

carrières et environnement

L'Union Nationale des Producteurs de Granulats (U.N.P.G.) a pris l'initiative d'une réunion d'information à Dinard, le 8 février dernier, sous la forme d'une table ronde autour du thème: «l'activité extractrice en Bretagne, développement économique régional et protection de l'environnement». Deux lois récentes et leurs décrets d'application, venus modifier ce code minier avec le souci d'une meilleure protection de l'environnement, étaient l'argument de cette réunion, à laquelle la SEPNB était aussi invitée.

Le législateur, entre autres choses, a prévu dans la plupart des cas, la nécessité d'établir un dossier très approfondi pour l'ouverture des carrières, avec l'étude d'impact, conditions d'exploitation et propositions de réaménagement des sites après l'exploitation, ainsi que l'ouverture d'une enquête publique. Une taxe parafiscale sur les tonnages extraits contribue aux frais de ces réaménagements. Que peut-on en penser?

Cette nouvelle législation se montre très soucieuse de l'environnement et semble tout à fait satisfaisante. Il faut s'en réjouir. Par contre, les professionnels n'ont pas caché leur inquiétude devant les contraintes désormais imposées par la loi, mais ils sont apparus conscients des problèmes et soucieux de «jouer le jeu». D'ailleurs, l'U.N.P.G. n'a-t-elle pas organisé en septembre 1979 un colloque international sur le thème: «les carrières, potentiel de création et de reconquête des milieux naturels», dont J.P. Le Duc, du Muséum d'Histoire Naturelle, a exposé les conclusions.

Toutefois, gardons-nous d'un optimisme joyeux. En effet, deux points majeurs semblent totalement ignorés:

1. Quelle sera la réaction de l'ensemble de la profession, formée essentiellement de petites et moyennes entreprises? Comment le «petit carrier» établira-t-il un tel dossier dans toute sa complexité?

2. Qui réalisera les études d'impact, les projets de réaménagement pour que les intentions du législateur ne soient ni trahies ni détournées?

Là se situe le vrai problème, et il conviendra d'être vigilant certes, mais aussi sans doute ouvert à la concertation, si la profession le souhaite. Les réaménagements remarquables qui ont été proposés à l'admiration des participants sont des exemples-phares (et rares!) qui ne doivent pas nous éblouir (d'ailleurs deux sur trois sont dus à une large intervention de la SEPNB: les dunes d'Erdeven et le Vallon du Stangalarc'h à Brest!); cela ne doit pas non plus nous faire oublier les trop nombreuses carrières-dépôts d'ordures. La création de commissions départementales des carrières au niveau des préfetures semble de bon augure, d'autant que deux sièges y sont prévus pour les associations locales de protection de la nature.

Enfin, construction et voirie étant les principaux «granulivores», on peut aussi s'interroger sur la nécessité de construire de mauvais logements condamnés à court ou moyen terme et de continuer d'élargir un plan routier pour une circulation qui devrait raisonnablement diminuer. C'est sans doute une autre question, mais c'est aussi le problème!

Max Jonin.

SARZEAU: APRÈS L'AN

Sarzeau, commune située au centre de la Presqu'île de Rhuys, est l'un des points sensibles du littoral morbihannais, et nous avons déjà consacré, dans ces mêmes colonnes, deux articles importants concernant le Plan d'Occupation des Sols de cette commune littorale (1). Depuis, les choses sont allées un peu plus loin, et, coup sur coup, se sont succédés: l'enquête d'utilité publique; le compte rendu de cette enquête; la réaction de «l'association de Sauvegarde du Pays de Rhuys» adressant plusieurs mémoires successifs au Tribunal Administratif de Rennes; la décision, par cette même juridiction d'annuler partiellement le P.O.S. contesté... et les commentaires aigres-doux qui s'en sont suivis.

De nombreuses critiques

Le commissaire-enquêteur avait enregistré quelque deux cents observations individuelles ou collectives, appréciant au passage le «caractère mesuré» de certaines, jugeant très regrettable le «caractère tendancieux» de quelques autres, et les «termes excessifs» de celle de la SEPNB entre autres. Le résultat? Les requêtes de la Chambre d'Agriculture, de la F.D.S.E.A., de la SEPNB, de l'Association de Sauvegarde du Pays de Rhuys sont, dans leur ensemble rejetées.

Une association de défense d'intérêts (privés) des propriétaires de la Presqu'île de Rhuys juge, évidemment que «les espaces urbanisables» ne sont pas suffisants (!!) Le commissaire, en réponse, lui reproche d'aller «à l'encontre des orientations (qu'il partage) du plan». Lequel partage des sols réserve, rappelons-le, 1124 ha sur 6023 à la construction. Néanmoins, le commissaire émet un avis favorable à une soixantaine des requêtes tendant à l'extension des zones urbanisables.

Action judiciaire

Le Tribunal Administratif de Rennes était saisi, pendant ce temps, de cinq requêtes de l'Association de Sauvegarde du Pays de Rhuys, tendant au sursis à exécution du P.O.S. Il en rejetait trois, considérant:

— que la zone de la pointe de Bernon, même inondée, pouvait être drainée et urbanisée: encore une zone humide de moins!

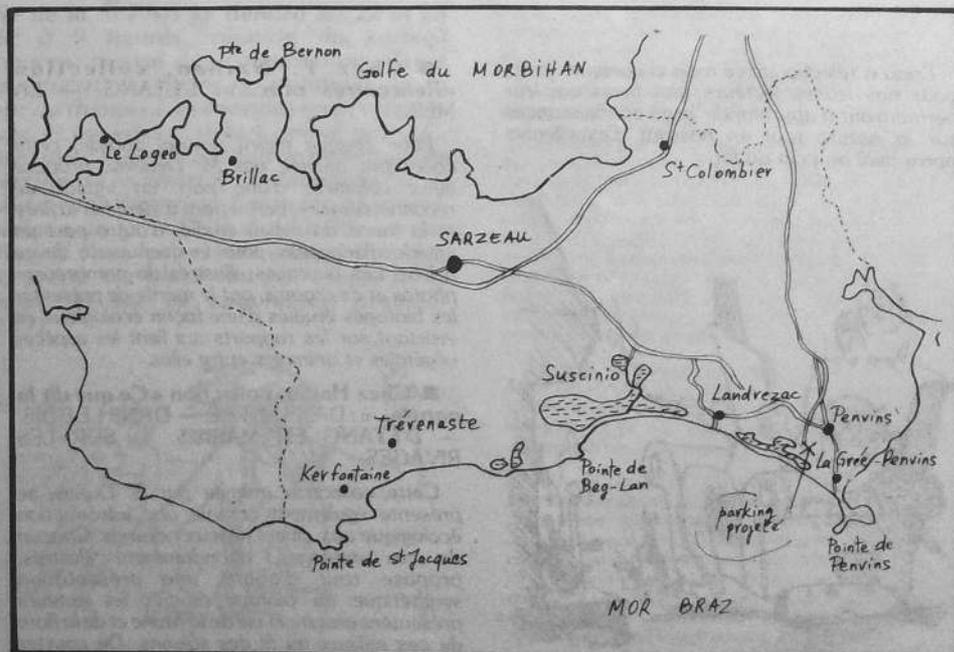
— que les zones de Trévenaste et de Beg-Lan peuvent poursuivre leur urbanisation, la première, ayant atteint le point de non-retour, interdisant toute coupure verte.

— qu'un camping littoral privé ne contrevenait pas aux dispositions des loi et circulaire des 10 juillet et 4 août 1976.

Par contre, deux de ces requêtes étaient acceptées, sur lesquelles il convient de nous étendre davantage.

Voies nouvelles?

La première observait que le P.O.S. créant deux zones urbanisables UCb et UBa à l'ouest immédiat du bourg, n'avait pas prévu la voirie correspondante. Fallait-il une requête au Tribunal Administratif pour que ce constat d'évidence fut reconnu? Voici des années que la politique constante et contradictoire des élus locaux consiste à la fois à considérer le tourisme comme l'unique moteur économique de la commune, et à ne causer nulle peine, par voie d'atteinte aux parcelles de terre, aux propriétaires privés... et électeurs. Or, chacun sait que le tourisme est grand dévoreur et stérilisateur d'espace: sur la commune voisine d'Arzon, le premier soin de la S.A.T.M.O.R. (2) fut de se réserver quelques 150 hectares pour le complexe Kerjouanno-le-Crouesty.



ANNULATION PARTIELLE DU P.O.S.

Ainsi à Sarzeau, de merveilleux chemins ombragés, menant aux plages, ont-ils disparu pour viabiliser les terrains riverains. Ainsi, pour revenir au P.O.S. a-t-on classé en zones à urbaniser à plus ou moins long terme, dans le secteur sensible de Suscinio, quelques 80 hectares autour de Landrezac, quelques 200 hectares autour de Penvins et la Grée-Penvins, sans prévoir d'autre desserte que le C.D. 198-199 existant, sinueux, et assurant seul, d'ores et déjà l'été, la cohabitation fort peu fraternelle de flots de piétons et de véhicules!

Bien sûr, plusieurs observations furent présentées, à ce sujet, lors de l'enquête d'utilité publique. Elles furent pourtant écartées... Car: «il est absolument indispensable de dévier le C.D., de procurer de nouvelles possibilités de stationnement et d'accroître les surfaces à construire» (!).

Parking « paysager »

Passons sur ce dernier point. Ne retenons que les deux premiers... Et nous allons retrouver la seconde requête de l'Association de Sauvegarde du Pays de Rhuys retenue par le Tribunal Administratif de Rennes. Le P.O.S. avait, en effet, prévu une «déviation» — une impasse plutôt — du C.D. 199, taillant à vif dans le bocage d'ormes caractéristiques de ce secteur, sur 1750

mètres pour aboutir à un parking de 15.000 mètres carrés, en bordure du marais côtier et en pleine zone NDa (de protection des espaces naturels). Critiquable... et critiquée, nous l'avons vu, cette «impasse de stationnement» avait, par malheur, été primée lors d'un concours de propositions de «parking paysagers».

Deux jeunes architectes rennais avaient imaginé de respecter les haies existantes, de lancer à travers le marais une passerelle, et à travers des dunes des caillebotis pour piétons. C'était, certes, témoigner de bons sentiments vis-à-vis de la nature. Encore qu'un contact avec les gens du pays eut permis d'apprendre que les haies de saules âgés et agonisants demanderaient à être replantées, que la dune au sable ferme verrait dédaigner les caillebotis et écraser les derniers chardons bleus de ce lieu relativement peu fréquenté, et qu'un mât point de repère, unique élément vertical du paysage plat, eût paru parfaitement superflu et incongru aux bambins qui ne se sont jamais égarés sur cette plage fort éloignée des proportions des immenses grèves landaises.

Pourquoi les contre-propositions de la SEPNB relatives au stationnement en retrait des plages et marais, et présentées en temps utile aux pouvoirs publics n'ont-elles pas été retenues? Nous y reviendrons prochainement, et nos lecteurs familiers de la plage de Suscinio-Penvins, jugeront...

Mauvaise querelle

Donc, voici le P.O.S. de Sarzeau annulé sur les deux points précités, grâce aux dossiers solidement argumentés de l'Association de Sauvegarde du Pays de Rhuys, se plaçant uniquement sur le terrain juridique. Pourquoi faut-il que le bulletin municipal de Sarzeau ait cru devoir alors abaisser cette divergence de vues en désignant nommément le président de cette association, et ses «quelques adhérents» (sic) à la vindicte publique? Celui-ci a eu beau jeu d'observer que les séances publiques des tribunaux sont ouvertes aux journalistes pas forcément «toujours avides de nouvelles à sensation». Il s'agissait de la presse régionale et non d'hebdomadaires à gros titres.

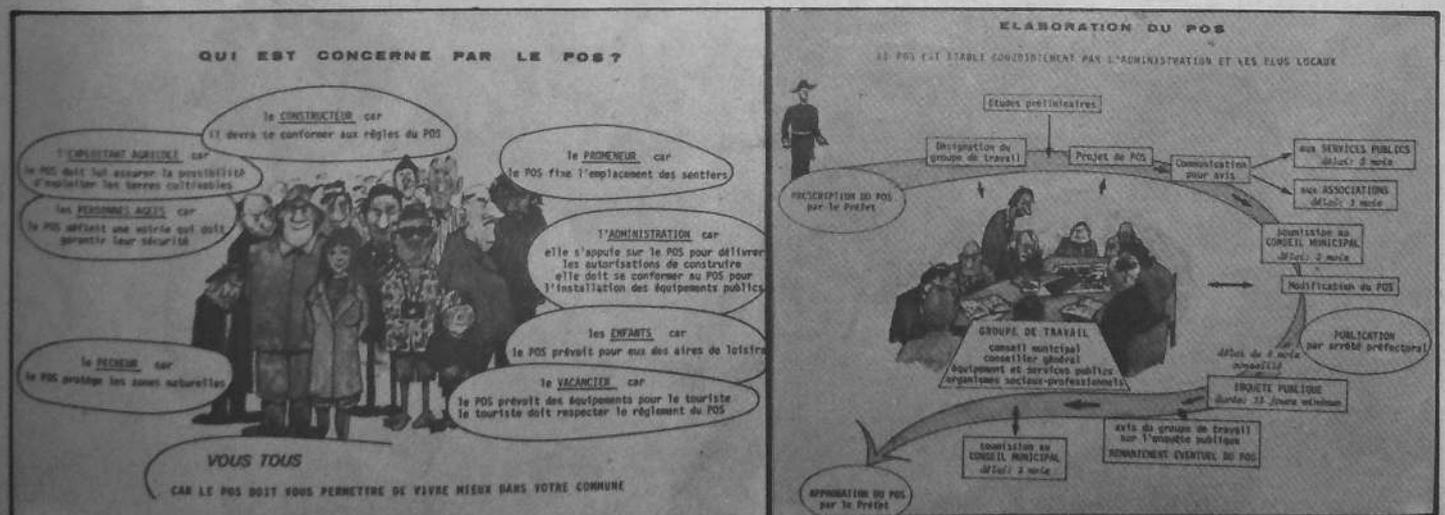
Querelle dérisoire. Car les attendus du jugement sont sans équivoque: «erreur manifeste d'appréciation» commise dans une «zone marécageuse littorale, dont la fragilité n'est pas contestée». Pas contestée, et cependant volontairement ignorée et malmenée depuis des décennies! Qui dit fragilité dit: préservation, consolidation, souci de l'avenir proche et lointain. Par-delà la page qui vient d'être tournée, c'est ce dont nous nous proposons de vous entretenir bientôt...

(1) Voir Oxygène n° 4: «Un P.O.S. pour justifier l'urbanisation de la côte» (p. 18-19) et Oxygène n° 8: «Le tourisme et après on verra» (p. 10-11)



EXPO:

le plan d'occupation des sols dans les petites communes littorales



Une exposition sur ce thème vient de se dérouler à Logonna-Daoulas et a obtenu un très grand succès auprès de la population et de quelques élus. Le problème est d'actualité car bientôt toutes les communes littorales seront dotées d'un P.O.S. Cette exposition a pour but d'expliquer objectivement le mécanisme d'un plan d'occupation des sols et d'inciter la population locale à participer à son élaboration.

Elle a été réalisée en 16 panneaux de 60 x 80 cm, qui répondent à deux types de questions:

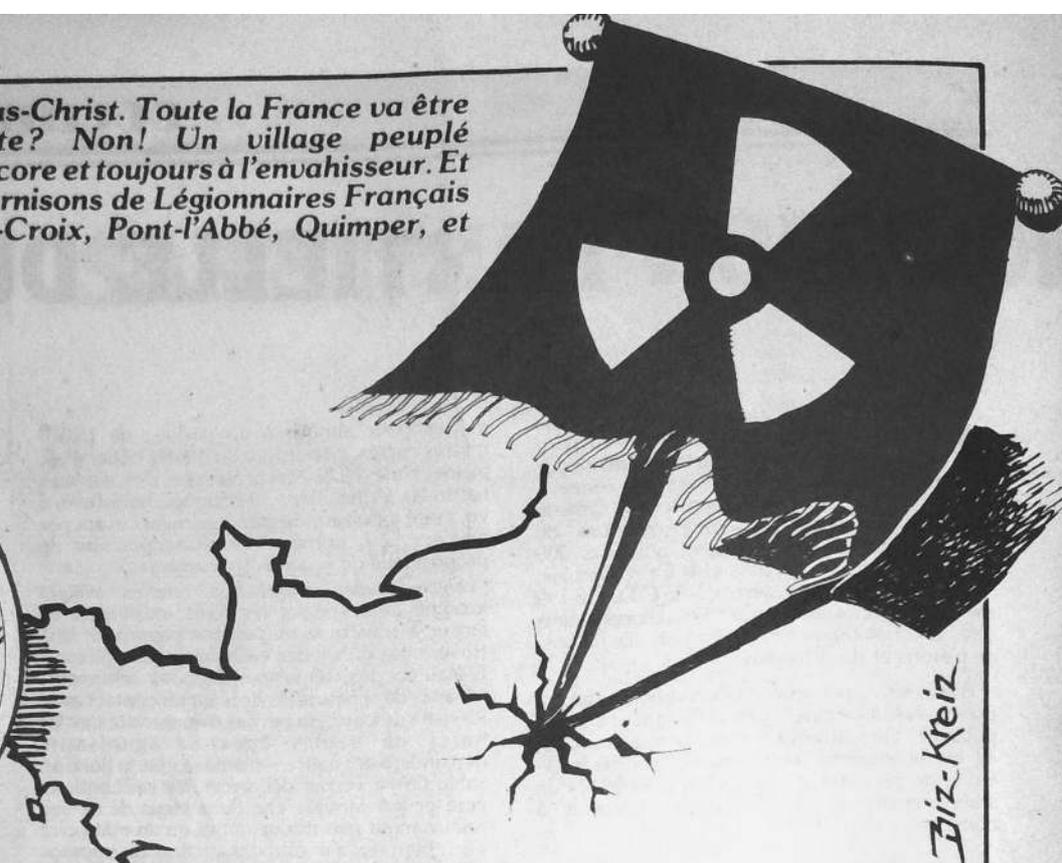
Informations générales: qui est concerné par le P.O.S.? qu'est-ce qu'un P.O.S.? les zones définies par le POS; composition du règlement; élaboration du POS; possibilités d'interventions.

Informations propres à l'environnement: une nature à préserver; les zones humides;

pourquoi des zones ND; non au mitage; protection des sites remarquables; camping caravanning; intégration des constructions.

Très éducative et du plus grand intérêt, cette exposition peut être mise à la disposition des associations et collectivités moyennant une petite participation financière (80 F). Ecrire à: J. Salaün, Le Stang, 29224 Logonna-Daoulas (tél. 20.64.64).

Nous sommes en 1980 après Jésus-Christ. Toute la France va être acquise au nucléaire... Toute? Non! Un village peuplé d'irréductibles Bretons résiste encore et toujours à l'envahisseur. Et la vie n'est pas facile pour les garnisons de Légionnaires Français des camps retranchés de Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Quimper, et ailleurs...



Biz-Kreiz

LA leçon des événements de Plogoff est magistrale. Comment peut-on prétendre en effet, imposer à coup de grenades lacrymogènes ou autres, et dans un contexte d'opération militaire, une consultation qui se voudrait démocratique? Lorsque, toute une population dit NON, peut-on sans naïveté, croire qu'il suffira d'emprisonner quelques individus pris au hasard pour assurer une façade de légalité? C'est pour n'avoir pas compris cela que les pouvoirs publics se trouvent aujourd'hui pris au piège de leur propre violence, face à une population calme et résolue.

Il y avait bien d'autres manières d'aborder le cas du nucléaire en général et celui de Plogoff en particulier. Tout d'abord, en cherchant à informer. Honnêtement. Ceci exclut d'office les textes publicitaires dont nous avons été abreuvés, jusqu'à

l'écoeurement, par des entreprises plus soucieuses de promouvoir des intérêts que de servir l'intérêt public. Cela exclut aussi les affirmations gratuites de politiciens en mal de réélection ou de promotion.

Pour notre part, nous avons le sentiment de participer à cette tâche essentielle, au mieux de nos moyens, en apportant des données précises et des réflexions utiles.

Aujourd'hui, l'enquête est close à Plogoff. Mais le problème du nucléaire, à Plogoff ou ailleurs, demeure. Nous sommes prêts à poursuivre ce travail d'information et de contestation positive, qui est le nôtre, auprès des rouages de la vie quotidienne, des tenants de la politique et de l'économie. OXYGÈNE est pour cela l'instrument privilégié que nous offrons aux vrais défenseurs de l'intérêt public.

Yves Le Gal.



photo: Noël Guirriec